

Le front commun (CSN-CEQ-FTQ) revivra

par Jean GIROUX

Tout porte à croire que les trois centrales syndicales CSN, FTQ et CEQ constitueront un nouveau front commun lors des prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic qui doivent s'ouvrir au printemps.

Cette deuxième édition du front commun naitra officiellement en février, après plusieurs semaines de consultation et d'information à la base. Si cette période de sensibilisation débouche vers un consensus chez les travailleurs, le premier geste du front commun pourrait bien être la présentation de ses demandes intégrées au gouvernement du Québec avant la fin du mois de mars.

Les contrats collectifs expirent le 30 juin.

C'est à cette recommandation aux syndicats et à leurs dirigeants qu'ont abouti les travaux exploratoires menés dans une grande discrétion depuis plusieurs mois par les représentants de la Confédération des syndicats nationaux, la Centrale de l'enseignement et la Fédération des travailleurs du Québec. A proprement parler, la mise en place du front commun de 1975 fut entreprise avant même que les négociations de 1972 soient terminées puisque chez les commissions scolaires, les contrats n'ont été signés qu'au prin-

temps de 1973. En matière de stratégie, deux leçons particulières ont été tirées de l'expérience de 1972: tous les membres de tous les syndicats engagés doivent être consultés sérieusement avant qu'un nouveau front commun soit organisé, et l'information au grand public sur le fonctionnement, les objectifs et la cohésion interne du front commun ne doit pas se faire avant que tous les membres de tous les syndicats aient activement participé au processus de décision sur l'existence même du front commun.

Selon ce qu'il est possible d'apprendre à ce stade-ci des travaux, les 180.000 membres des syndicats affiliés à l'une

ou l'autre des trois centrales seront invités à se prononcer prochainement sur un projet de réglementation du maraudage en période de négociation. Advenant l'acceptation de ce projet, le comité tripartite actuel devra laisser sa place à une structure véritable de fonctionnement intersyndical qui ira défendre les demandes des salariés devant les ministères québécois de l'Éducation, des Affaires sociales et de la Fonction publique, ce dernier agissant comme coordonnateur du gouvernement.

Maraudage

Le comité tripartite a identifié trois

problèmes distincts: le maraudage, le fonctionnement et les demandes salariales et économiques des travailleurs.

En matière de maraudage, le texte qui circule actuellement dans les syndicats prévoit qu'aucun encouragement à un changement d'allégeance ne sera fait par une centrale auprès des membres d'une autre centrale. Comme ce protocole ne prévoit pas le gel des effectifs, et que les membres d'un syndicat gardent toujours leur droit de dénoncer leur centrale pour manque de service ou autre défaut, le texte prévoit en outre qu'une centrale sera obligée d'aviser une concurrente si certains de ses membres décident de visiter l'un ou l'autre des syndicats de l'autre centrale.

Avec certains aménagements dans le secteur hospitalier, ce protocole devrait être accepté par une large majorité de travailleurs, et un comité d'application du protocole sera formé avec, pour seule arme ou seul argument, la bonne foi des uns et des autres. Comme l'affirme un informateur, si le protocole n'est pas respecté, c'est le front commun lui-même qui n'existe plus.

Qui fait quoi?

Le second problème à envisager, celui du fonctionnement du front commun, comporte deux niveaux: sa mise en place avant les négociations, et son

(Suite à la page A6, 1re col.)

YVON ST-GELAIS INC.
DISTRIBUTION
MATERIELS &
APP. ELECTRIQUES,
MATERIELS
525-4671

LE SOLEIL

RAYMOND Lemay
OPTICIEN D'ORDONNANCES
1750 VITRE 525-4774
CENTRE MEDICAL LAENEC QUEBEC

36 PAGES

79e ANNEE — No. 14

QUEBEC, LUNDI 13 JANVIER 1975

PRIX VINGT CENTS

Construction: faute d'entente, Cournoyer imposerait une augmentation de \$1.30 l'heure



C'est à leur tour!

Le pire blizzard que l'Ouest canadien et les États-Unis aient connu depuis des années, a laissé en panne des milliers d'automobilistes qui ont dû abandonner leurs véhicules et trouver refuge dans des stations-service ou des maisons de ferme.

(Les détails, page A-8)

Le démembrement guette l'Association nationale des camionneurs-artisans

par Roch DESGAGNE

Juste au moment où elle intensifie ses efforts pour décrocher une majoration moyenne de taux de 20 pour cent sur tout le transport en vrac, l'ANCAI se retrouve devant la menace de se voir basculer par la réforme du règlement 12 que le ministère des Transports élabore.

En effet, les conclusions d'une enquête menée l'automne dernier par des fonctionnaires du ministère des Transports préconisent ni plus ni moins la dislocation, à plus ou moins brève échéance, de l'Association nationale des camionneurs-artisans indépendants et la perte de tous les gains qu'elle avait faits, à ce jour, pour ses quelque 5.000 membres, partout au Québec.

Le rapport d'enquête propose la généralisation du permis à tous les transporteurs de matières en vrac et l'émission de permis spéciaux pour plusieurs matières actuellement incluses dans le vrac; l'établissement de taux et tarifs minima et la négociation directe des suppléments avec les utilisateurs; l'abolition des postes d'affectation régionaux sur lesquels l'ANCAI a la mainmise.

L'ANCAI entreprendra, le 6 février, un débat de première importance, devant la Commission des transports, et contre plusieurs opposants déterminés à faire échec à ses demandes de hausse de tarifs: les villes de Montréal, de Québec, de Sainte-Foy et les associations forestières. Les camionneurs-artisans réclament une augmentation

moyenne de 20% sur les tarifs pour toutes les matières en vrac, dont le bois et la neige.

La future réglementation de la loi sur les transports, sur le vrac, si elle s'inspire du rapport d'enquête, soustraira justement ces deux matières des catégories de transport en vrac. D'autres matières seraient également soumises à des permis spéciaux distincts du règlement 12.

Loi antimonopole!

Maintes interventions et recommandations du document tendent nettement à attaquer le monopole que l'ANCAI semble avoir établi, depuis un ou deux ans. Plusieurs organismes consultés par les enquêteurs du gouvernement, dont

(Suite à la page A6, 4e col.)

MONTREAL (PC) — Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, aurait mis au point, au cours du week-end, une formule de compensation salariale dans le secteur de la construction, qu'il imposerait des mercredi si patrons et employés n'arrivent pas à s'entendre.

Aux termes de la solution envisagée, qui tient compte de la formule d'indexation en usage depuis 1972 dans la fonction publique et des hausses déjà prévues au décret régissant l'industrie de la construction, le salaire horaire moyen d'un travailleur de la construction dans la région de Montréal passerait de \$6.04 à \$7.34 le 1er octobre prochain, incluant une augmentation de \$0.80, immédiatement.

Les ferrailleurs en grève, cotisants des trois centrales syndicales, réclament une augmentation immédiate de 75 cents l'heure pour compenser la perte du pouvoir d'achat, et une hausse additionnelle de 25 cents l'heure le 1er avril.

Le ministre a pratiquement renoncé à tout espoir d'accord négocié entre les parties, ayant constaté que les associations patronales regroupant les entrepreneurs sont inflexibles au chapitre de l'indexation et préfèrent, à toutes fins utiles, un règlement imposé à une entente négociée.

C'est pourquoi M. Cournoyer, invoquant la nouvelle loi 201 qui l'autorise à modifier d'autorité le décret de la construction lorsque les interlocuteurs n'arrivent pas à s'entendre, compte procéder sans délai, convaincu que la formule salariale prévue sera, dans l'ensemble, favorablement accueillie par les travailleurs et agréée par les patrons.

Mais, quelles que soient les réactions des parties en cause, la décision ministérielle modifiant le décret est exécutoire sous peine d'amendes et d'emprisonnements.

Toutefois, M. Cournoyer a procédé à des consultations qui l'amènent à penser que sa formule sera bien reçue. Au surplus, l'échéancier pour les Jeux olympiques oblige les pouvoirs publics à intervenir, tout retard nouveau risquant de compromettre gravement le projet du stade au parc Maisonneuve.

M. Cournoyer a déclaré, hier, qu'il n'attend pas de solution de la réunion de la commission parlementaire devant laquelle il compte exposer les principes, sinon les modalités, de la formule salariale. Il prévoit que les employeurs et la CSN, pour des raisons différentes, le tiendront responsable de toutes les difficultés survenues dans le bâtiment depuis quelques années. Mais, en vertu d'une disposition de la loi 201, le ministre est tenu de convoquer la commission parlementaire pour entendre les parties avant d'amender unilatéralement le décret.

Le Québec est prêt à sauver les Jeux une autre fois

MONTREAL (PC, AFP, UPD) — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a donné l'assurance, hier, que les Jeux olympiques se tiendront à Montréal, comme prévu, en juillet 1976.

Rappelant que le gouvernement québécois a déjà une première fois, en 1972, sauvé les Jeux en fournissant au gouvernement fédéral les garanties exigées, M. Bourassa s'est dit prêt à les sauver une autre fois, "à la condition d'avoir un minimum de solidarité de la part de toutes les parties intéressées".

Pour le chef du gouvernement, il est évident que toutes les énergies doivent être déployées pour sauver les Jeux. "Sur les plans culturel, social ou économique, sur le plan des avantages pour la jeunesse du Québec, a-t-il expliqué, les Jeux comporteront des bénéfices considérables, d'autant plus qu'ils seront financés à quelque 60 pour cent par des sommes venant de l'extérieur du Québec."

Ces derniers jours, M. Bourassa a rencontré le maire Jean Drapeau et a

longueusement discuté le dossier des Jeux avec son ministre d'Etat, M. Fernand Lalonde. Il a admis que différentes hypothèses sont envisagées pour résoudre les problèmes qui se posent aux chapitres des revenus et dépenses.

La confusion et l'incertitude des dernières semaines ont troublé la quiétude des ordres supérieurs de gouvernement et suscité leurs interventions.

Les nombreuses visites du maire Drapeau à Ottawa, en fin d'année 1974, furent suivies ces derniers jours d'une série de consultations Ottawa-Cojo-Québec.

Par-delà la vigilance manifestée par M. Bourassa, le commissaire général des Jeux, M. Roger Rousseau, entamait simultanément de longs entretiens avec le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, sur la participation possible d'Ottawa à l'application des mesures d'urgence pour renflouer le financement des Jeux. Pourtant, le ministre

(Suite à la page A6, 3e col.)

à lire

Hôpital Laval

Malgré l'optimisme manifesté par le directeur général de l'hôpital Laval, à la suite des rencontres de fin de semaine, le conflit opposant six anciens anesthésistes de l'hôpital à la direction semble devoir se prolonger.

A-7

Ceco

Jean-Luc Dutil, aujourd'hui président de la Ceco, fut toujours un homme d'une détermination à toute épreuve, témoigne l'un de ses anciens professeurs, Rosaire Labrecque, aujourd'hui journaliste au Soleil.

page A-3

Moyen-Orient

Ford a menacé à son tour les pays arabes producteurs de pétrole d'intervenir militairement advenant un embargo sur le pétrole.

Page C-1

sommaire

A Québec aujourd'hui	A-15
Annonces classées	C-3 à C-10
Arts et lettres	A-14, A-15
Bandes dessinées	C-10
Bridge	C-9
Décès	C-11
Economie-finances	A-12
Feuilleton	C-7
Horoscope	C-10
Mat mystère	C-3
Mots croisés	C-5
Page documentaire	A-5
Patron	C-6
Servi froid	A-11
Sport	B-1 à B-6
Télévision	A-10 et C-11

météo

Neige faible aujourd'hui et beau, demain, dans la région de Québec. Sept-Îles et Baie-Comeau: généralement clair et peu de changements, demain. Gaspésie et Rimouski: chutes de neige aujourd'hui et beau, demain. Les détails, page 2

Le phénomène "drogue" (1)

Tout le monde en parle... mais on continue de tourner en rond

par Pierre BOULET

L'an dernier, au Canada, près de 2.000.000 de personnes ont fait usage de cannabis (marijuana ou haschisch).

Tout le monde parle de "drogue" ou dit s'y intéresser: les parents, les éducateurs, les médecins, les policiers, les partis politiques, les gouvernements.

Depuis cinq ans, on a englouti une somme considérable de temps, d'énergie et de dollars dans la seule recherche sur les drogues: création de la Commission Le Dain, mise sur pied du Département fédéral de l'usage non médical des drogues, multiplication des

programmes et des priorités de recherches. En 1974, seulement, le gouvernement canadien a consacré \$7 millions à la recherche dans ce domaine.

Au cours des deux dernières années, les corps policiers du pays ont procédé à quelque 20.000 arrestations relatives à la drogue. Dans la seule région de Québec, en 1973, la police a effectué 432 arrestations en vertu des lois sur les stupéfiants et sur les aliments et drogues.

Et pourtant, on continue de tourner en rond. L'absence de collaboration et de coordination entre les spécialistes de la répression, de la prévention et de

l'information, de même que les conflits idéologiques qui les opposent, font que le bilan des énergies et millions investis est, à toutes fins utiles, négatif:

— la population en général est peu et mal informée au sujet du phénomène drogue; elle continue d'ignorer ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas; elle laisse aux autres (médecins, corps policiers et législateur) le soin de se poser les questions et d'agir en conséquence;

— les médecins et les chercheurs sont soumis à des pressions politiques insupportables, qui les empêchent de mener une action informative ou préventive valable;

— l'activité policière s'est limitée, dans une proportion de 75%, à l'arrestation de simples usagers de drogues douces.

— les spécialistes s'entendent pour dire qu'il existe des "problèmes de drogue"; mais selon qu'on soit tenant de la répression, de l'éducation ou de la recherche scientifique, ces problèmes ou dangers prendront cependant des noms différents: ramollissement social et criminalité, absence d'information circonstancielle sur l'utilisation des drogues (variétés, doses, fréquence de consommation) et dangers d'intoxica-

(Suite à la page A6, 6e col.)



éditorial

L'indéfendable est défendable

C'est incroyable comme, "à tête reposée", les idées peuvent venir autrement que sous le poids de la fatigue. Les hommes politiques passent le plus facilement du monde de ces stress, qui sont des détresses, à leur contraire, le calme olympien. Celui-ci illumine soudainement tout d'un jour nouveau; il fait voir blanc, du blanc le plus pur, ce qui était noir, du noir le plus hideux. On pourrait croire que ce sont les changements de climat (géographique) qui entraînent ce changement de climat (psychologique ou intellectuel). Pascal ne disait-il pas: "On ne voit presque rien de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence."

Il n'y a pourtant rien de tel dans le présent cas: l'augmentation de salaires des députés, avant et après, vue par René Lévesque. Le leader du Parti québécois n'a pas eu à franchir le moindre degré d'élévation du pôle, sinon cette distance forcément illimitée entre les deux pôles de sa dialectique à l'intérieur de sa boîte crânienne, pour passer finalement, sur le même sujet d'une négation à une affirmation.

D'absolument indéfendables, les augmentations de salaires consenties aux députés sont devenues "relativement défendables", à quelques semaines d'intervalle. De plus, de "relativement défendables" dans les mots, elles demeurent parfaitement défendables dans les faits, dans l'esprit du leader du PQ. Les députés de cette formation encaisseront donc les augmentations sans aucune prise de conscience. Pourquoi en serait-il autrement puisque selon les mots de René Lévesque: "A moins de \$30,000 par année, en connaissez-vous beaucoup de médecins, d'avocats, de propriétaires, de gérants... qui ne se considéreraient pas comme exploités."

Or, \$30,000 par année voilà le nouveau salaire des députés de la Législature, ce qui, encore selon René Lévesque, "ne détonne pas dans la géographie générale de l'économie salariale". Mais, si ce que René Lévesque dit aujourd'hui est exact, ce qu'il affirmait (avec son parti) il y a quelques semaines était faux. A moins que les mécanismes de la vieille logique ne jouent plus: une même chose ne peut être

vraie et fausse en même temps et sous le même rapport.

Il est vrai que l'augmentation de salaires des députés est surtout défendable pour les six députés péquistes, alors que tant de "nouilles" prolifèrent chez les autres. Mais toute augmentation de salaires chez les parlementaires doit à priori se fonder sur des bases non subjectives. On admettra que la notion de "nouilles" est appelée à connaître des variables prononcées, selon qu'elle est définie par les membres d'un parti plutôt que par ceux d'un autre. A cet égard, c'est le peuple qui est juge, pour le meilleur et pour le pire. Le choix d'un député s'effectue, en théorie, selon le critère de la qualité. Mais, cette qualité s'exprime par le moyen de la quantité: le plus grand nombre de votes sans égard à la qualité de ceux qui l'expriment. Il faut donc en la matière s'en remettre au choix des électeurs et conclure philosophiquement que les génies des uns sont les nouilles des autres.

Il est entendu que toute augmentation de salaires des députés, dans tous les pays du monde, soulève presque à coup sûr des protestations. Ne serait-ce que par les moyens choisis: ce sont les élus qui s'accrochent à eux-mêmes des hausses salariales et ce sont leurs juges, les électeurs, qui les paient. Rien de plus facile, dès lors, pour les partis d'opposition de tabler sur ce phénomène pour donner dans la démagogie à fond de train.

Le Parti québécois ne s'en est pas privé. Quitte à jouer sur les deux tableaux. On proteste bruyamment, mais on encaisse subseqüemment. On joue les vierges offensées: "Sommes-nous des serviteurs du bien commun ou des sangsues, des profiteurs ou des hommes responsables" (Jacques-Yvan Morin, leader parlementaire du PQ). Une fois le moment venu d'accepter les chèques, on y pense "à tête reposée". De là, on aboutit à des euphémismes sereins: "A moins de \$30,000 par année en connaissez-vous...", il ne faudrait tout de même pas que ça baisse..."

Si les tenants et aboutissants de ce processus démagogique s'exprimaient de façon constante, il faudrait, un de ces jours, s'attendre à ce que René Lévesque vienne nous affirmer, avec une de ses suavités crispées: le fédéralisme canadien, ça pourrait se défendre.

Gilles BOYER

Les élections danoises

Les élections danoises n'ont pas réussi cette fois encore à donner un gouvernement majoritaire. C'était la deuxième fois en treize mois que Copenhague allait aux urnes; le gouvernement minoritaire libéral du premier ministre Paul Hartling est sorti renforcé de cette deuxième consultation populaire, mais il aura à tergiverser avant de savoir si la démocratie danoise pourra être stable.

En doublant le nombre des sièges, le parti libéral a fait un bond presque prodigieux, vu l'état actuel de la politique du Danemark. Mais la principale force dans l'opposition, celle de l'ancien premier ministre social-démocrate Joergensen, a aussi amélioré sa cote en obtenant sept sièges de plus que dans l'ancien Folketing. La partie va se jouer serrée entre ces deux principales formations politiques.

On sait, par ailleurs, qu'il y avait onze partis principaux en lice. Celui du Progrès, qui avait fait parler de lui considérablement aux élections antérieures, s'est assez bien comporté, quoiqu'il ait perdu quatre sièges. Son leader, Mogens Glistrup, lutte depuis deux ans pour l'abolition pure et simple de l'impôt sur le revenu. Il a réussi à conserver 24 sièges avec 14 pour cent des suffrages exprimés, soit quelque 500,000 voix. Il vient en troisième position. Le parti communiste a récolté seulement quatre pour cent des suffrages.

Si l'on juge les grands thèmes de cette campagne, la situation danoise ressemble assez à celle des autres pays d'Europe, encore qu'elle soit pire à certains égards, avec un taux d'inflation de 16 pour cent et un taux de chômage de 13 pour cent. Du côté de la balance des paiements internationaux, le Danemark est toujours déficitaire.

Par ailleurs, l'opinion est fort divisée à propos du Marché commun; on sait que le Danemark est entré dans l'Europe des Neuf,

l'an dernier seulement, avec l'Irlande et la Grande-Bretagne. Les Danois s'interrogent comme les Britanniques, encore que la campagne des travaillistes wilsoniens de Londres ait fini par mettre de l'eau dans son scotch à ce propos. Le régime de Wilson est obligé d'accomplir des pirouettes de patineurs de fantaisie sans commune mesure avec le but poursuivi... Il y a gros à parier que la présence du Danemark au sein de la CEE continuera.

Le premier ministre Hartling a renforcé ses positions en préconisant surtout le gel des prix et des salaires pour un an. Sous la pression du parti du Progrès, il avait depuis un an considérablement diminué les impôts. Il veut établir un plan draconien pour tenter d'effectuer un redressement de l'économie danoise, mais il aura besoin de l'appui de plusieurs tiers-parti de droite et du centre.

Or, c'est là que peuvent sourdre ses difficultés. En améliorant son statut, le parti libéral a grugé chez les centristes et les centre-droites. Ces partis affaiblis risquent de ne pas lui pardonner son intrusion dans leurs programmes et leurs effectifs. En outre, l'ancien premier ministre social-démocrate ne s'est encore contenté que de demander sa démission, ce qui veut dire aussi que le premier ministre Hartling aura des difficultés sur la gauche. Il resterait les libéraux-sociaux, les conservateurs populaires, et les georgistes; ces derniers ont cependant perdu leurs cinq sièges, ils sont éliminés. Les conservateurs-populaires, les libéraux-sociaux se sont maintenus toutefois.

En bref, le plus grand changement survenu, c'est que le parti libéral de Hartling a pris la deuxième position, et que le Parti du Progrès anti-impôt de Glistrup est passé de la deuxième à la troisième. Reste à voir si ce sera suffisant pour assurer au Danemark un long gouvernement.

A. Tremblay

Fais ce que dois



l'opinion du lecteur

Portrait d'un vétéran 14-18

Pour le bénéfice du lecteur, je me permets de dire qu'il s'agit bien ici de la grande tourmente des années 14-18, mais non d'un portrait de 14 x 18...

Cela dit, c'est pour répondre aux vœux exprimés d'une éminente personnalité ecclésiastique, laquelle avait manifesté le désir de rencontrer un vétéran de 14-18, à seule fin de sonder son état d'âme, après tant d'années écoulées depuis ce cauchemar universel.

Un vétéran de 14-18, revenu sain et sauf de cet enfer du Dante, est un homme comme les autres, ayant eu probablement un peu plus de chance que beaucoup de ses camarades de combat qui dorment là-bas, leur dernier sommeil, oubliés dans un coin de cimetière européen, à l'ombre des cyprès, dans le calme éternel.

Un vétéran de 14-18 est un homme qui, en dépit de ces années de sacrifices divers, au service de son pays, marche encore dans la vie, avec dans les yeux, des éclats d'étoiles entrevues sur les champs de carnage, par des nuits de réveries nostalgiques, alors qu'il se préparait

pour l'assaut matinal des grands combats homériques.

Un vétéran de 14-18, (il en existe une infime minorité au Québec) est un homme qui a su maintenir sa foi intacte, en dépit des nombreuses contestations de notre siècle en pleine décadence, remerciant le Très-Haut de lui avoir conservé la vie et nourrissant aucune amertume aux responsables de son sort, pas plus qu'à la haute finance internationale pour laquelle il a risqué sa vie, en maintes circonstances, pour la conservation des intérêts capitalistes.

Bref, un vétéran de 14-18 est un homme qui revient d'un autre monde, pour devenir peut-être le témoin oculaire de la fin d'un monde, préconisée par un certain livre en cours, traitant de l'imminence de la Parousie lequel volume fera le tour du monde.

Si ce vétéran de 14-18 marche parfois dans la vie, d'un pas apesanti, c'est le fait de la poussière des batailles, des fleurons de gloire, des sacrifices surhumains qui restent collés à ses semelles de souliers, ainsi que des nombreuses décorations qui s'agitent dans le vent du souvenir, lors de grandes parades anniversaires. Ce vétéran de 14-18, comme celui de 39-44 doivent admettre tous deux qu'ils sont au monde, les plus évalués, de la part du Gouvernement fédéral.

Effectivement, le Parlement

A Mister Martin de Québec

J'écoute souvent les émissions de ligne ouverte à la radio et j'ai remarqué que vous appelez pour donner votre opinion assez souvent. Vous énoncez des stupidités et répétez presque toujours la même chose.

Vous n'avez que mépris pour la France, alors que vous trouvez tous les mérites du monde à la Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Vous aimerez aussi que tous les francophones soient bilingues comme vous! Non, Mister Martin. Il y a trop de mauvais souvenirs chez le peuple francophone pour qu'il oublie toutes les mauvaises choses que votre Grande-Bretagne nous a fait subir.

Les Francophones n'ont pas le choix. Ils doivent demeurer unilingue ou l'histoire canadienne, et autres pays, nous démontrent que faire autrement, amène automatiquement l'assimilation à la culture de la majorité. Si la culture d'un peuple doit survivre, elle ne doit pas seulement s'exprimer à la maison, sinon elle deviendra folklorique. Non, cette culture doit s'exprimer dans la vie de tous les jours, au travail et dans les loisirs. Evidemment, il y a lieu qu'une deuxième langue soit acquise afin que ceux qui veulent communiquer avec l'extérieur du Québec puissent le faire aisément. Mister Martin, cessez donc de nous radoter votre fameux bilinguisme. Allez donc prêcher

cette merveilleuse théorie dans l'Ouest du pays. Cessez ce fanatisme à la John Diefenbaker et ouvrez-vous à la nouvelle réalité québécoise. Parce que le jour n'est pas loin où le Québec sera libre et où il ne sera pas nécessaire d'être bilingue pour y vivre quand l'anglais ne sera pas imposé et que le français sera la seule langue officielle. Lorsque les gros financiers anglophones par la caisse électorale ne contrôleront plus notre gouvernement québécois, lorsque le fédéral ne sera plus là pour angliciser le Québec, en commençant par vouloir faire de Hull une région anglaise.

Lorsque Québec contrôlera son immigration en choisissant surtout des gens qui s'intégreront à notre culture.

Nous rejetons la politique hypocrite et sournoise du gouvernement fédéral qui ne fait presque rien pour inviter les francophones à s'établir ici. Si les Haïtiens étaient anglophones, ils n'auraient pas les mêmes problèmes. On nous fait accroire que les Français émigrent pas beaucoup, pourtant, il y a 50,000 français par année qui émigrent.

Je vous en prie, Mister Martin, cessez de dire des stupidités et vive la France et le Québec français.

Robert V. Mathieu,
242, Rue Blouin,
Québec 8, Qué.

a adopté tout récemment, des modifications à la Loi sur les allocations des anciens combattants et à la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Nous ne saurions trop dire toute notre reconnaissance à l'Honorable Daniel J. MacDonald, Ministre des Affaires des Anciens Combattants, pour son geste amical (lui-

même ancien combattant), envers nous, car sa lettre circulaire porte le titre: "Cher ami".

Encore une fois merci au nom de tous les anciens combattants des deux dernières tourments.

H. Beaudet-Henryvonne,
Vétéran de la guerre 14-18,
5279, St-Denis, Montréal.

Bienfaisante tournée

Je rentre d'une bienfaisante tournée de ministère à Joggins, à River Hebert, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, avec escale à la ville frontalière d'Amherst fondée par des Anglais, après la chute du fort Beauséjour, sur le site de l'ancien village français de Beaubassin. J'y ai rencontré des Arseneau, des Boudreau, des Comeau, des Belliveau, survivants de la dispersion acadienne, pour la plupart anglicisés. Les Bourque s'y sont mués en Burkes, les LeBlanc en Whites, les Bourgeois en Burgesses, les Allain en Allens, mais certains ont conservé leur langue. Est-il besoin de préciser que j'accueille avec la plus fervente bénédiction et une admiration sans borne les pénitents qui, à la grille du confessionnal, demandent d'une voix timide: "On pourrait-y se confesser en français?" Submergés dans une mer anglophone, ces héros naufragés n'ont pas cessé de parler leur langue au foyer et se cramponnent désespérément aux émissions de Radio-Canada dans leur volonté têtue de garder contact avec le monde francophone. Il arrive par malheur qu'entre deux émissions de la plus haute valeur éducative et culturelle on leur serve des propos équivoques, voire diamétralement opposés à leurs convictions chrétiennes.

Le mois de décembre nous en a fourni de sinistres exemples. Preuve qu'ils écoutent bien Radio-Canada, des groupes de parents m'ont signalé quatre émissions que j'avais moi-même déplorées. Le 6 décembre, Femmes d'aujourd'hui expliquait aux Québécoises les moyens les plus sûrs de se libérer du fardeau de la maternité: stérilet, diaphragme, pilule, ligature des trompes, etc. Le lendemain (veille de la fête de l'Immaculée-Conception), Radio-Canada présentait aux partisans de l'amour libre les arguments boiteux d'un médecin psychiatre lequel affirmait de but en blanc que "la morale judéo-chrétienne" propage des tabous préjudiciables à l'épanouissement de la sexualité et de l'amour. Ce pseudo-savant aurait-il gobé tout cru le dogme matérialiste des disciples de Freud voulant que la chasteté fasse des refoulés, des inadaptes, des ratés et des détraqués? Serait-il myope au point de ne pas voir que le rejet des principes chrétiens en produit présentement un nombre beaucoup plus grand?

Le 20 décembre, Femmes d'aujourd'hui présentait des cégépéennes au sourire épanoui, toutes fières de nous révéler les touchants secrets de leurs jeunes fornications. Le surlendemain, 22 décembre, l'émission 5 D laissait une mère célibataire faire l'apologie de l'amour libre et sans qu'on y mit le moindre correctif déballer les sophismes les plus grossiers sur la sainteté et l'indissolubilité du sacrement de mariage. Je comprends le désarroi des Acadiens d'ici qui comptent sur le secours de notre Société d'Etat pour conserver leurs saintes traditions, leur culture et leur langue. Très attachés à la foi chrétienne de leurs pères, ils n'aiment pas que le radio et la télévision s'en moquent devant leurs enfants. Ils m'ont demandé d'écrire aux directeurs de Radio-Canada pour leur présenter leurs meilleurs vœux du nouvel an et les féliciter de leurs bonnes émissions, et, en second lieu, pour les supplier de s'en tenir à l'essentiel contre les irréfléchis, les irresponsables ou les coupables qui empoisonnent les ondes.

Faut-il s'étonner que les idées se brouillent, que les têtes chavirent, que les mœurs se dérèglent, que les églises se vident, que la foi s'étiolle, quand on songe au formidable assaut que livrent à la pensée chrétienne, jour après jour et à toute heure du jour, dans toutes les parties du monde, certains médias d'information? Souhaitons que les Québécois s'aperçoivent à temps du tour qu'ils se jouent, du risque qu'ils courent en laissant n'importe qui s'en prendre n'importe où, n'importe comment, à n'importe quoi. Une société n'attend pas impunément et indéfiniment à certaines valeurs acquises par la sagesse des siècles. L'histoire a sa logique et ses revanches. Tôt ou tard surgit le tyran qui retire la liberté de parole à ceux qui n'ont pas su l'utiliser à bon escient.

Le croirez-vous? Je me suis fait l'avocat du diable. J'ai défendu Radio-Canada devant mes amis acadiens en invoquant le principe du pluralisme. On m'a répondu: "C'est justement au nom du pluralisme que nous, Acadiens, supplions Radio-Canada d'inviter plus souvent à ses émissions des penseurs chrétiens."

Professeur Jean Bousquet,
O.P.,
Mount Allison University,
Sackville, N.B.

au delà de l'événement



Le débat Bienvenue-Morin, qui a provoqué une flambée d'invectives à l'Assemblée nationale, en décembre, sera relancé au cours du mois de janvier. La commission parlementaire de l'Assemblée nationale doit en effet être appelée à examiner le cas du chef de l'Opposition, monsieur Jacques-Yvan Morin, accusé d'avoir enfreint la loi sur la législation en acceptant un chèque de \$1,796 que lui avait remis le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, comme allocation de voyage. M. Cécilien Pelchat analyse ce débat à la lumière des principes de droit qui devraient avoir cours quand l'Assemblée nationale se transforme en tribunal. M. Pelchat a été candidat péquiste dans le comté de Chauveau en 1973.

Opinion

Dans l'affaire Bienvenue-Morin, les règles du droit ont été bafouées

par Cécilien Pelchat



Tout est loin d'être dit dans l'affaire soulevée par le Parti libéral contre Jacques-Yvan Morin au sujet d'un chèque que ce dernier aurait accepté à la suite d'un voyage de huit (8) parlementaires en Belgique en septembre 1974.

Mais il est un aspect de cette question qui semble avoir échappé à la fois aux intéressés (le Parti libéral et le Parti québécois) et aux nombreux experts et politologues qui ont le loisir et l'habitude de scruter tous les côtés des questions constitutionnelles au Québec.

"La naissance de l'Assemblée"

Il faudrait d'abord rappeler que, sous le gouvernement Bertrand, l'Assemblée législative du Québec vota une loi pour changer son nom en celui d'Assemblée nationale de Québec. À l'époque, ce geste fut critiqué et même ridiculisé pour une foule de raisons qu'il serait trop long de reprendre ici. Avec le temps, cependant, on s'aperçoit de l'importance que prennent même les gestes en apparence les plus anodins. À ce moment-là (en 1969), ce changement de nom auquel tenait le premier ministre, tendait à prouver que le Québec pouvait modifier seul sa propre constitution, sauf quant à la fonction du lieutenant-gouverneur et quelques autres rares articles controversés. Il signifiait aussi à l'égard du gouvernement central une menace velléitaire comme le Québec en a tant fait depuis 1967, menace qui faisait suite à la politique radicale tenue par Daniel Johnson devant Trudeau au printemps de 1968.

Or, l'Assemblée nationale étant née, les parlementaires sentirent bien vite la nécessité de modifier les vieilles règles de la défunte Assemblée législative et, en particulier, de la procédure utilisée au cours des débats. C'est ce que le Parlement fit au cours du premier mandat de Bourassa en adoptant un nouveau code de procédure beaucoup plus réduit et simple. Pour les experts, ce nouveau code constitue un progrès sur l'ancien et une adaptation à nos besoins d'un Parlement moderne. Mais c'est justement là que se pose une des premières difficultés, à savoir: faire travailler et fonctionner harmonieusement cent dix (110) députés composés surtout d'hommes et en gros de culture française dans une institution de style nettement britannique datant de deux siècles au moins. Les journalistes vous diront que le moins qu'on puisse dire, c'est que ça marche comme ci comme ça...

L'affaire Bienvenue-Morin

C'est dans ces circonstances, avec une vieille institution anglaise baptisée en langue française, une procédure parlementaire réduite au minimum et forcément incomplète, des privilèges parlementaires qu'il faudrait réétudier à fond, des traditions parlementaires qui ne nous ressemblent pas parce que nous ne sommes pas souverains, que Jacques-Yvan Morin est pris au piège.

Vous remarquerez que j'appelle cette affaire Bienvenue-Morin et je le fais à dessein; je m'en expliquerai en temps et lieu.

Qu'en est-il donc de cette affaire? Un député qui exerce aussi le rôle de chef de son parti, accepte et encaisse un chèque de frais de voyage. Or les règlements de la Chambre ne le permettraient pas. C'est, dit-on, une subtilité. Cependant, le président de la Chambre, gardien et interprète du règlement, et le comité chargé d'autoriser ce genre de dépenses donnent leur assentiment. C'est ainsi que le chèque est remis à J.-Y. Morin qui se fait à lui-même le raisonnement suivant: si le président et le comité jugent que je dois être remboursé, je suis donc protégé en autorité en encaissant. S'ils ont commis une erreur (ou ce qui est pensable, s'ils avaient ainsi tendu un piège), l'autorité légale n'ira jamais en droit punir un député pour leur propre turpitude. C'est un peu comme si un juge en permettant à un justiciable de faire une chose, soit volontairement ou par erreur, punissait par la suite ce même justiciable d'avoir donné suite à son autorisation sous prétexte d'une subtilité de droit.

Vous me direz, comment cela peut-il intéresser le citoyen ordinaire? J'y arrive.

Les anomalies du système

C'est bien dans un cas de cette espèce où l'on constate le ridicule de fonctionner dans des principes de droit et des traditions qui ne nous ressemblent pas. La plupart des parlementaires avec un peu de bon sens l'ont bien constaté à cette occasion.

Une des premières anomalies, c'est que l'Assemblée se constitue elle-même comme un tribunal en dehors de la plupart des principes élémentaires de justice sous prétexte qu'elle a droit de décider qui des députés est digne ou non de prendre place au "salon de la race".

Supposons un cas extrême et nous comprendrions où un tel principe peut nous mener. Par exemple, le député X, dûment élu, utilise son poste éminent pour débâter contre le Québec ou dénoncer le fait hypothétique que 90% des membres de l'Assemblée auraient des intérêts personnels dans la traite des blanches. L'Assemblée sur qui pèserait une telle menace n'hésiterait pas à exclure de son sein comme indigne ledit député, sans qu'aucun tribunal ne puisse exiger son retour; la question d'indignité devant les

Parlements britanniques restant une question ouverte et dépendante de la culture, de la mentalité, de la moralité et même de la politesse de l'ensemble de ses membres à une époque donnée.

On l'a bien vu à plusieurs reprises et particulièrement l'automne dernier à Ottawa où un député vêtu, paraît-il, très convenablement s'est attiré des remarques non équivoques sur l'inconvenance de son originalité vestimentaire à la salle des débats.

Parlons procédure et principes de droit

Voici particulièrement ce qui a attiré mon attention, à l'occasion de l'affaire Bienvenue-Morin. Ayant la chance de travailler quotidiennement sur les règles du CODE DE PROCÉDURE CIVILE du Québec, des le premier débat où Me Bienvenue dénonça M. J.-Y. Morin, je fus renversé de constater jusqu'à quel point l'Assemblée pouvait bafouer des règles élémentaires et fondamentales de justice.

Le lendemain de cette dénonciation, J.-Y. Morin se porta à l'attaque du Parti libéral en associant à la subtilité dont on voulait le rendre victime, le président de l'Assemblée nationale et le comité responsable de l'autorisation du chèque.

Devant une requête (motion) de Robert Burns, le président de l'Assemblée se refusa d'accepter de prendre une décision sur l'acceptabilité ou recevabilité de la requête, puisqu'il s'y trouvait impliqué; ce qui convenait en bons principes de droit.

La bourde

Mais c'est le geste suivant qui confine au comique. On propose alors de faire porter la responsabilité de la décision au vice-président de l'Assemblée, M. Lamontagne. Or dans les circonstances, M. Lamontagne a-t-il le droit de remplacer M. Lavoie? A mon humble avis, non.

Voici pourquoi. Pour n'importe quelle sorte de tribunal, le principe premier et élémentaire de ses justes décisions consiste en la garantie de son impartialité. Or comment essaie-t-on de la garantir sinon en écartant tout juge ou président du tribunal qui pourrait être relié de près ou de loin par, a) la parenté b) l'intérêt c) l'amitié d) l'inimitié e) une cause semblable à celle dont il doit décider, etc.

Les journaux signalent donc que M. Lamontagne est un de ceux qui ont reçu ledit chèque de \$1,794 et c'est lui qui va décider si la requête de Robert Burns est acceptable ou non. Or il la refuse...

Vous avez là un cas flagrant d'un président d'Assemblée dont la décision prend un aspect nettement judiciaire dans les circonstances, puisque l'Assemblée a entrepris par la requête Bienvenue d'étudier le cas d'un député qui aurait violé des règlements de la Chambre.

Or sur la requête de Robert Burns qui élargit la requête Bienvenue en vue d'englober d'autres membres de la Chambre et qui n'est qu'un aspect nouveau des mêmes événements, qui décide de sa recevabilité?

Un de ceux qui ont reçu le chèque reproché à J.-Y. Morin.

La décision est nulle

Dans de semblables circonstances, tout juge ou président de tribunal se serait reculé à la place de M. Lamontagne. A mon avis, selon des principes normaux de droit, ni M. Lamontagne, ni M. J.-N. Lavoie, ni M. Jean Bienvenue, ni J.-Y. Morin, ni aucun de ceux qui ont touché des frais de voyage à cette occasion n'auraient eu droit de participer à ce débat et à ces décisions.

D'abord, on aurait dû nommer un président "ad hoc", puisque ni le président régulier ni le vice-président pour des raisons évidentes et de convenance ne pouvaient participer au débat.

A ceux qui croient que je charrie, je propose l'hypothèse suivante à leur réflexion. Supposons qu'un actionnaire d'une compagnie poursuive un de ses administrateurs alléguant que ce dernier s'est fait autoriser à recevoir des frais de voyage irrégulièrement pour \$1,794 et que l'affaire rebondisse devant un juge qui lui a été autorisé par résolution de la même compagnie à faire un voyage en Afrique pour étudier l'influence de l'autorité paternelle sur la justice chez les Pygmées. Le chèque du juge s'établit lui aussi par hasard à \$1,794. Comptant le bon sens, le président du tribunal se recuserait de lui-même, laissant aux autres juges qui n'ont pas reçu d'argent de cette compagnie le soin de décider si l'administrateur de la compagnie a violé des règlements de la compagnie, même si lui-même se sent justifié.

Bien sûr, me diront les politologues, l'Assemblée nationale n'est pas un tribunal, mais une institution politique. Et moi, j'opine que lorsqu'elle se met en tribunal, elle devrait se plier avec encore plus de rigueur aux modes de justice fondamentale qu'elle exige des tribunaux relativement aux citoyens.

Si elle ne le fait pas, elle contribue à discréditer le

rôle éminent et au-dessus de tout soupçon que les citoyens devraient lui reconnaître comme "Tête de la Nation".

En conclusion, il y aurait une foule d'autres questions tout aussi importantes sur la vie à l'Assemblée nationale comme les privilèges et les immunités, le temps des séances, la personne de la présidence, l'assiduité, etc., que je crois qu'il serait nécessaire qu'une équipe de personnes compétentes soit chargée de fouiller ce domaine vital de la "souveraineté" culturelle et politique des Québécois.

Espérons que le premier ministre actuel empêchera au plus tôt la détérioration de notre institution nationale par excellence, à moins qu'il ne laisse encore Ottawa venir nous dire quoi faire là-dedans. En tout cas, juridiquement, pour le gouvernement, l'affaire Morin "prend eau".

CÉCILIE PELCHAT

Né en 1933

1954 — Etudes classiques aux Séminaires Saint-Charles-Borromée, de Sherbrooke et Saint-Georges de Beauce. BA en 1955.

1958 — Licencié en droit à l'université Laval.

1960 — Admis au Barreau.

1963-66 — Secrétaire administratif et chercheur à la Fédération des SSJB du Québec.

1966 — Prépare et lance, à la demande du ministère de l'Éducation, l'option secrétariat juridique.

1966-75 — Professeur de secrétariat juridique à la régionale de Tilly.

1957-58 — Promoteur de l'Alliance laurentienne.

1959 — Président du club Laurentien.

1965 — Cofondateur du Ralliement national

1966-68 — Vice-président du RN.

1968 — Un des négociateurs du RN pour le projet de fusion avec le MSA.

1970 — Se présente à l'assemblée de mise en candidature du Parti québécois dans Frontenac.

1973 — Elu candidat péquiste à l'assemblée de mise en candidature du PQ dans le comté de Chauveau.

"Je prends
une bonne habitude...
je ménage
mes 25¢."

A partir du 19 janvier

certaines appels à l'assistance-annuaire coûteront 25¢ si le numéro fourni est déjà inscrit dans votre annuaire. Cependant, il n'y aura pas de frais pour les trois premiers de ces numéros demandés à partir de votre téléphone résidentiel* en dedans d'un mois.

Il va de soi que si le numéro n'est pas inscrit, les frais ne s'appliqueront pas.

"En consultant mon annuaire, je ne fais pas d'appels inutiles à l'assistance-annuaire et je libère le service pour ceux qui en ont vraiment besoin."

Bell Canada a prévu certains cas d'exception. Par exemple, il n'y aura pas de frais:

- s'il s'agit d'un appel d'urgence;
- si vous appelez d'un téléphone payant;
- si vous téléphonez d'une chambre d'hôtel, d'hôtel ou de motel.

De plus, les personnes handicapées ayant de la difficulté à se servir de l'annuaire et celles âgées de 65 ans et plus peuvent demander d'être exemptées. Pour obtenir une formule de demande d'exemption, ces personnes n'ont qu'à communiquer avec le bureau d'affaires de Bell Canada.

Prenez tout de suite une bonne habitude, consultez l'annuaire et ménagez vos 25¢.

*Ces trois premiers numéros sont facturés s'ils sont demandés à partir d'un téléphone d'affaires.

Bell Canada



action pendant les négociations. En 1972, les règles de fonctionnement avaient été mises au point le 7 janvier, mais ce n'est que le 9 mars que les syndicats avaient accepté la constitution d'une table centrale, après une dure période de brasse-camrade et d'interventions de toutes sortes de la part du gouvernement. Cette table centrale négociait des questions salariales, de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie, du régime de retraite, et de la sécurité intersectorielle. Pour les autres questions spécifiques aux groupes de travailleurs concernés, trois tables sectorielles avaient été arrangées pour les affaires sociales, les commissions scolaires et les collèges d'enseignement général et professionnel.

Cette année, la table centrale devait être recréée, mais il est encore trop tôt pour en annoncer la structure ou le contenu puisque les membres des syndicats n'ont pas encore exprimé leur avis. Il semble cependant que le comité tripartite cherche à en défendre l'existence et à faire inscrire sous sa juridiction le plus grand nombre de questions.

Même si le président Louis Laberge a déjà affirmé, un soir de colère, que la FTQ ne s'associerait jamais plus avec la CSN, et malgré bien des déceptions au sein du milieu enseignant qui redoute l'imposition d'un nouveau décret par le gouvernement Bourassa, les travaux préliminaires du groupe de travail tripartite ont l'allure de travaux préparatoires depuis plusieurs mois. Les trois centrales ont d'ailleurs dûment mandaté leurs représentants sur ce comité et les plus hautes instances syndicales surveillent l'évolution du projet. Il en va de même dans les ministères concernés, où les réunions de stratégie ne manquent pas d'étudier l'hypothèse d'un front intersyndical.

L'ensemble des règles de fonctionnement du front commun constitue un cahier de politiques et procédures qui circule déjà en milieu clos. Il comporte, sur celui de 1972, l'immense avantage d'avoir été rédigé après une première expérience. Tout n'est pas décidé, cependant, puisque la structure finale d'exécution recevra un dernier polissage entre le 15 et le 23 février prochain. A la CSN, le comité de coordination des secteurs public et parapublic existe encore, de même que le comité de négociation de la FTQ et le grand comité de la CEQ. En 1972, ces trois organes, qui pouvaient regrouper quelque 200 personnes au total, généraient le comité de coordination générale du front commun, comptant 30 personnes, lequel était dirigé par un conseil exécutif de neuf personnes, trois représentants par centrale. Se greffait à cette structure un nombre variable de comités ad hoc, dont celui de l'information.

Il semble que cette dernière fonction d'information aux membres et au grand public retienne beaucoup l'attention des stratégies des trois centrales, qui ne voudraient pas se faire prendre cette année dans les mêmes pièges qu'en 1972: information au grand public diffusée inconsidérément, sommes d'ar-

gent importantes investies sans grande efficacité, faiblesse occasionnelle dans l'information vers les membres.

Il faut dire enfin qu'en matière de fonctionnement, les trois centrales ont dû travailler de concert sur le terrain depuis 1972, dans tous les milieux et dans toutes les régions, et que cette pratique est susceptible de donner facilement naissance au front commun.

L'ensemble des conditions salariales et des bénéfices économiques est à l'étude jusqu'au 20 janvier, date de la prochaine réunion du comité tripartite. Consultations et rapports d'experts sont parvenus aux centrales et les analyses de ces documents sont en voie d'élaboration.

Comme en 1972, il semble qu'un slogan du type "\$100 par semaine" sera utilisé comme locomotive publicitaire. La ligne de conduite du futur front commun vise à assurer le rattrapage des salaires sur le coût de la vie en faisant intégrer la formule des primes de vie chère à l'échelle des salaires, contrairement à ce qui se passe actuellement. On peut compter que l'indexation des salaires sera un cheval de bataille primordial, selon diverses formules, et que l'augmentation de la richesse collective des Québécois devra se retrouver, en plus, dans les revenus des travailleurs des secteurs public et parapublic.

Toute la structure des échelons multiples et des classes d'emploi devra être révisée en profondeur, ce qui contredit les premières informations sur la volonté gouvernementale, et laisse deviner qu'une grande part de l'effort portera là-dessus.

En 1972, le front commun représentait 210.000 travailleurs. Cette année, il en représentera 180.000, ceux de l'Hydro s'étant retirés et ceux de la fonction publique, membres du Syndicat des fonctionnaires, ne s'étant pas prononcés encore sur l'opportunité qu'ils en font. Aucun indice ne permet de croire qu'ils se joindront au front commun, sauf pour des questions partielles, tactiques, ou pour échanger des informations.

La CEQ compte approximativement 80.000 membres; la CSN, 85.000 et la FTQ, 25.000. Les deux dernières centrales ont des membres dans tous les secteurs de l'éducation et des affaires sociales, tandis que la CEQ ne touche qu'au milieu de l'éducation.

Décès de M. Ernest Maranger

M. Ernest Maranger, beau-père de M. Paul Desmarais, président de Power Corporation, est décédé dernièrement en Floride, à la suite d'une longue maladie.

Natif de Gatineau, M. Maranger laisse dans le deuil, outre son épouse, Albertine Thanas, ses quatre enfants: Jacqueline (Mme Paul Desmarais), Lucille Rouleau, Yolande Sylvain, Robert Maranger et plusieurs petits-enfants.

Le Québec est...

(Suite de la première page)

fédéral de la santé M. Marc Lalonde, soutient, lettre à l'appui, que son gouvernement n'a pas l'intention "pour le moment" de faire d'avantage.

Au même moment, les dirigeants du Comité international (CIO) indiquaient qu'ils comptent énormément sur les capacités du gouvernement fédéral canadien pour solutionner les problèmes du Cojo.

Le Cojo

De leur côté, les dirigeants du Comité organisateur ne répondront pas à l'invitation du Comité international olympique (CIO) de le rencontrer, la semaine prochaine, en Europe, à moins que la tentative gouvernementale de régler le conflit des ferrailleurs échoue.

Le CIO a par ailleurs manifesté sa confiance que les Jeux de 1976 auront lieu aux dates et endroits prévus, malgré les obstacles qu'ils doivent surmonter en ce moment.

Il a pris cette décision, en fin de semaine, à Amsterdam, aux Pays-Bas, et dénonce comme non fondées toutes les rumeurs qui circulaient au sujet du déménagement possible des Jeux dans des villes comme Los Angeles, Téhéran, Munich ou la Fédération des villes de la vallée de la Ruhr, en République fédérale allemande.

Le vice-président du CIO, M. Willie Daume, s'est dit convaincu que Montréal pourra résoudre ses difficultés "sans interventions intempestives de l'extérieur", ce qui l'a amené, en toute logique, à annuler le voyage qu'il devait faire au Québec, le 20 janvier.

Les coûts

M. Daume a, d'autre part, souligné que si les difficultés financières devaient quand même s'aggraver, il était "totalement exclu que le CIO puisse y remédier de manière sérieuse". Évoquant notamment l'hypothèse d'un versement au Cojo de la part des droits de retransmission télévisée revenant au CIO, il a estimé que "cela ne saurait être qu'une goutte d'eau dans la mer".

On sait que la note des Jeux est de plus en plus élevée, ayant passé de \$310 millions, originellement, à \$653 millions, il y a quelques semaines, ce qui entraîne un déficit prévu de quelque \$200 millions.

Or, voici qu'à son tour, le coût du village olympique double. Devant originellement être érigé au coût de \$35 millions, le village, qui hébergera les athlètes, est maintenant évalué à \$70 millions, selon une firme d'experts en grands travaux.

Le village, qui comprendra deux pyramides et une tour de services communautaires, sera financé par la Banque canadienne nationale, avec l'assurance d'une garantie de prêt par la Société centrale d'hypothèques et de logement, dont on attend toujours le feu vert. Seules les excavations sont actuellement terminées.

Le démantèlement...

(Suite de la première page)

des ministères et des associations d'entrepreneurs, craignent cette mainmise que l'Association des camionneurs-artisans s'est acquise difficilement, en se structurant et en faisant certains gains auprès des législateurs.

"La politique du ministère des Transports (75% - 25%) en faveur des camionneurs-artisans va au-delà de la réglementation et pose des problèmes", soutient le Conseil du trésor, dans son intervention.

La majorité des groupes consultés craignent que la loi actuelle rende obligatoire le recours aux postes d'affectation, dont l'administration a été confiée à l'ANCAI. L'auteur du rapport, M. Robert Grégoire, adjoint au sous-ministre des Transports, soutient qu'il faut "éviter la formation d'un monopole par un groupe particulier", en évitant que la formule des postes d'affectation devienne obligatoire.

Autre incidence

Les réformes proposées pourraient aussi toucher un rouage aussi important du gouvernement que la Commission des transports du Québec, dont maints organismes déplorent la lenteur, particulièrement dans l'émission des permis. La négociation directe des taux, à partir de tarifs minima, tend à éliminer une grande partie des interventions faites auprès de ce tribunal.

Des réactions...

Comment interpréter la future réglementation du transport en vrac, à la lumière de ce programme de réformes? Il est encore trop tôt pour le faire, mais il est possible de prévoir que la mesure soulèvera de virulentes réactions, du moins du côté des camionneurs-artisans.

Est-ce un recul du ministère des Transports et un désaveu des réglementations encore toutes récentes du transport en vrac, définies par certains fonctionnaires du ministère des Transports et répondant aux revendications de l'ANCAI?

On peut s'attendre, à tout le moins, à une prise de position de la part de cet organisme, dont le fonctionnement risque d'être enrayé dangereusement.

Les camionneurs manifestent

Environ 4.000 camionneurs-artisans devaient défilier dans les rues de Montréal, ce matin, pour faire prendre conscience au gouvernement de leurs problèmes financiers à la suite des arrêts de travail prolongés dans le secteur de la construction.

Le ralentissement général prive ces artisans de revenus essentiels, car ils doivent souvent verser des paiements s'élevant jusqu'à \$500 par mois pour payer leurs véhicules.

Tout le monde en...

(Suite de la première page)

tion par les contaminants ajoutés aux drogues. A partir de cette brochure d'approches, on se contredit et on se met allégrement les bâtons dans les roues.

Fendant que les spécialistes dispersent leurs énergies et multiplient aussi bien les approches que les priorités, des faits troublants s'accumulent.

Les cas d'intoxication par les contaminants ajoutés aux drogues dépassent, et de loin, les cas de mauvais effets des drogues mineures elles-mêmes. Le docteur Albert Nantel, directeur du Centre régional de toxicologie (centre hospitalier de l'université Laval), est éloquent à ce sujet.

"La mescaline, à cause de son prix infime, est une des drogues les plus populaires auprès des jeunes. En fait, il ne s'est jamais vendu de 'vraie' mescaline à Québec. Les analyses ont démontré que sous ce nom d'emprunt, les passeurs de drogue vendent du LSD et, plus souvent, de la phencyclidine, un puissant analgésique réservé aux chevaux."

La suite est encore plus dramatique: "La plupart des médecins ne savent même pas ce que c'est que la drogue, ajoute le Dr Nantel; ils ne savent pas comment diagnostiquer ses effets et encore moins les effets des contaminants dont ils ignorent tout."

Me Marie-Andrée Bertrand, criminologue et membre de la Commission Le Dain, signale qu'il se consomme quotidiennement, au Canada, deux tonnes de tranquillisants, dont le niveau de danger est supérieur à celui des drogues dures.

Elle révèle aussi que les tablettes de quinquallergie offrent en marché libre plus de 80 produits, solvants et autres (colle, etc.), dont le niveau de danger dépasse largement celui du cannabis.

Me Richard Grenier, avocat québécois qui a défendu plusieurs accusés dans des causes mineures de drogue, met en lumière un illogisme législatif.

"La marijuana et le haschisch sont depuis longtemps soumis à la loi sur les stupéfiants bien qu'ils n'en soient pas. Le LSD, reconnu comme étant beaucoup plus dangereux, relève de la loi sur les aliments et drogues, qui entraîne des peines beaucoup moins sévères que la précédente."

Actuellement, un prévenu reconnu coupable d'importation de cannabis, quelle que soit la quantité, est automatiquement condamné à un minimum de sept ans d'emprisonnement. Un prévenu reconnu coupable d'homicide, cependant, peut s'en tirer avec une journée de prison.

Ces quelques exemples illustrent encore bien faiblement le brouillard que constitue le phénomène drogue. Si chacun y trouve matière à réflexion ou à spéculation, il existe cependant deux groupes importants d'intervenants qui y trouvent la justification au moins partielle de leur existence.

Les agents de répression: essentiellement recrutés dans les corps policiers, au sein des partis politiques et au niveau des gouvernements, ils ont l'appui des lois et, souvent, d'une bonne partie de la population. Leur action se limite, dans 75 pour cent des cas, à l'arrestation de simples consommateurs de drogues mineures (les statistiques policières en témoignent).

Les agents de prévention et d'information: médecins, criminologues, psychologues, membres de commission spécialisée, ils doivent souvent affronter l'imperméabilité de l'opinion publique. Ils sont de plus soumis à des pressions politiques ou policières qui les entraînent dans leurs objectifs et qui les empêchent de diffuser un minimum d'information préventive.

Depuis au moins cinq ans, ces deux groupes ont multiplié leurs interventions en matière de drogue. Agents de répression ou agents d'éducation, ils n'ont pas encore vraiment réussi à devenir des agents de changement.

L'école de la base de Valcartier endommagée par un incendie

Un violent incendie a lourdement endommagé l'école Sainte-Jeanne d'Arc de la base de Valcartier, hier, en soirée.

Les flammes, qui ont pris naissance dans le gymnase de l'édifice de deux étages, ont fait rage pendant plusieurs heures.

L'alerte a été donnée peu avant 22 heures par deux adolescents qui ont aperçu de la fumée.

Les pompiers du Département des incendies de la base, sous la direction de leur chef Gerard Hallé, sont rapidement intervenus. Avec quelques volontaires, ils sont parvenus à restreindre l'élément destructeur au gymnase. Une

girafe a été utilisée pour noyer les flammes sur le toit de l'immeuble de briques.

Les sapeurs s'affairaient toujours vers trois heures ce matin à éteindre de petits foyers d'incendie couvant sous les décombres.

Les classes de l'édifice n'ont pas été touchées par le feu. Elles ont toutefois été endommagées par l'eau et la fumée.

L'origine du sinistre était inconnue cette nuit et l'hypothèse qu'il ait couvé longtemps avant d'éclater n'était pas écartée.

Le montant des dommages n'a pas été révélé à ce stade-ci.

VENTE avec 50% DE RÉELLES RÉDUCTIONS CHEZ-NOUS C'EST VRAI NOTRE VENTE A 50% DE RÉDUCTION

POUR DAMES: Pointures: 5 à 10.

BOTTES

15 pouces

Variété: Styles Semelles Talons

Produit du Québec

Valeur régulière 29⁹⁹

SPECIAL

\$14⁹⁹

Choix de couleurs: TAN BRUN NOIR.

POUR FILLETES GARÇONNETS Pointures: 11 à 4.

BOTTES

En vinyle. Doublure à long poil. TAN-BRUN-NOIR.

Valeur: 29⁹⁹

SPECIAL

\$12⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$13.99

SPECIAL

\$6⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$17⁹⁹

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$16.99

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$12.99

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$15⁹⁹

SPECIAL

\$8⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$19⁹⁹

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$12.99

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$15⁹⁹

SPECIAL

\$8⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$19⁹⁹

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$12.99

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$15⁹⁹

SPECIAL

\$8⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$19⁹⁹

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$12.99

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$15⁹⁹

SPECIAL

\$8⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$19⁹⁹

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$12.99

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$15⁹⁹

SPECIAL

\$8⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$19⁹⁹

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$12.99

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$15⁹⁹

SPECIAL

\$8⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$19⁹⁹

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$12.99

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$15⁹⁹

SPECIAL

\$8⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$19⁹⁹

SPECIAL

\$9⁹⁹

Fabriquées au Canada

Garantie imperméable

Valeur: \$12.99

La drogue servirait d'appât à la GRC de Vancouver

VICTORIA (PC) — Un résident de Victoria en Colombie-Britannique, expulsé des rangs de la Gendarmerie fédérale en 1973, a soutenu que des membres de l'escouade des narcotiques de la GRC en poste à Vancouver avaient l'habitude de fournir des drogues à leurs indicateurs.

"Mais, a-t-il précisé au cours d'une interview accordée en fin de semaine, ces policiers n'agissent pas en vue de recueillir des informations sur les cerveaux du commerce illicite des drogues.

M. Jim Hunt, de Victoria, qui est maintenant à l'emploi d'une agence de sécurité, a en outre affirmé qu'il avait lui-même eu recours à cette pratique pendant de son séjour de dix ans au sein de l'escouade des narcotiques.

L'ex-policier a fait cette déclaration dans le cadre d'une émission du réseau de télévision CTV qui devait être diffusée hier soir.

Une retranscription sténographiée des propos tenus par l'ancien agent de la GRC a été publiée dans un quotidien de Victoria qui l'aurait lui-même obtenu de la Presse canadienne.

Le commissaire adjoint de la GRC Ernest Willes a déclaré qu'il regarderait l'émission et ferait des commentaires aujourd'hui sur les raisons pour lesquelles M. Hunt a été congédié de la Gendarmerie.

Une retranscription du programme diffusé sur le réseau de CTV, parue vendredi, cite un avocat de Vancouver, Sidney Simons, et plusieurs usagers de la drogue comme ayant dit que l'escouade de la GRC de Vancouver bat les suspects, se parjure en cour

et use d'artifices pour piéger les coupables.

M. Hunt a indiqué, au cours de son entrevue de samedi, que pendant son séjour dans l'escouade des narcotiques, des "centaines d'appels" étaient reçus d'indicateurs qui étaient des usagers et qui étaient en "mauvaise posture" parce qu'ils manquaient de drogues. Il a ajouté qu'il était important pour lui de "prendre soin" de ces indicateurs afin d'obtenir "le genre

d'informations dont il avait besoin".

Ennuyé

M. Hunt a signalé que lorsqu'il a lu l'article de la Presse canadienne dans un journal de Victoria, basé sur une retranscription de l'entrevue accordée à CTV, il avait été "ennuyé" de voir que ses paroles avaient été interprétées comme impliquant que les membres de l'escouade des narcotiques

faisaient le trafic de la drogue pour de l'argent.

La PC nie qu'à aucun moment l'histoire en question ait mentionné que la police trafiquait pour de l'argent. Voici ce qu'elle disait textuellement: "Un ancien officier de l'escouade des narcotiques, un avocat et plusieurs usagers affirment que certains membres de l'escouade des narcotiques de la GRC à Vancouver font le trafic de la drogue, battent les gens, vo-

lent, se parjurent et font usage d'artifices".

La transcription, pour sa part, citait M. Hunt comme disant: "Je pouvais saisir... n'importe quelle quantité de drogue... sans qu'aucun contrôle ne soit exercé... Si l'affaire ne passait pas en cour, je pouvais la déposer dans mon tiroir. Ainsi, quand quelqu'un téléphonait, il était de pratique courante de dire 'OK, bien, voici, il y a un endroit à l'intersection de la 17e et de Yukon, disons... ou

une boîte à lettres dans l'Ouest au coin de Jervis et d'un autre endroit, regarde en-dessous dans 30 minutes et tu me rappelleras demain, et ceci est en effet du trafic."

M. Hunt a indiqué, samedi, qu'en autant qu'il sache, les membres de l'escouade des narcotiques ne fournissaient de la drogue qu'aux usagers qui étaient des indicateurs en vue d'obtenir d'eux des renseignements sur le commerce de la drogue.

Cependant, il a ajouté que lui-même, ainsi que les autres membres de l'escouade des narcotiques, ne donnaient aux usagers-indicateurs qu'une quantité suffisante pour une journée, "assez pour qu'ils ne soient pas malades le lendemain et remplissent leurs obligations envers vous".

M. Hunt a souligné qu'il était disposé, après l'émission d'hier soir, à rencontrer M. Willes à la télévision, ou

n'importe quel autre officiel de la GRC, afin de discuter de ses révélations et des raisons pour lesquelles il avait été remercié par la Gendarmerie.

M. Hunt, qui est marié et père de deux enfants, entra d'abord dans l'escouade des narcotiques à Vancouver en 1963 comme agent secret et fut ensuite transféré à la section qui enquêtait sur les aspects du crime organisé en rapport avec le commerce de la drogue.

UNE ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME?

POURQUOI PAS?

Un évadé se déclare réhabilité

MONTREAL (d'après PC) — Evadé du pénitencier de Cowansville, à l'occasion d'un congé de Noël, un prisonnier vient d'écrire au directeur du bagne pour lui dire qu'il n'avait pas l'intention de retourner purger le reste de sa peine de sept ans.

"J'ai un emploi et je me sens réhabilité. Il n'est donc pas question que je retourne purger ma peine", écrit le bagnard Georges Lebrun, âgé de 31 ans, au directeur Guy Lemire.

Lebrun remercie le directeur pour l'aide qu'il lui a apportée dans sa "réhabilitation" et pour l'attention qu'il a portée à sa cause.

"Merci pour tout", dit Lebrun en terminant sa lettre.

Lebrun et Michel Beaulieu, âgé de 31 ans, un autre prisonnier de Cowansville, sont les seuls encore au large parmi les 323 détenus fédéraux qui avaient reçu des permissions à l'occasion de Noël dans la région de Montréal.

Beaulieu purgeait une peine de 20 ans pour vol à main armée.

"Je les prie de revenir immédiatement parce qu'ils ont beaucoup plus à perdre qu'à gagner en demeurant illégalement au large", a déclaré Lemire en parlant de Lebrun et de Beaulieu.

Quatre retours

Six prisonniers, dont Beaulieu et Lebrun, ne sont pas retournés à temps à la fin de leur permission. Deux se rendent d'eux-mêmes et deux autres furent ramenés par la police.

Le directeur Marc-André Lafleur du centre de formation de Laval a rapporté qu'un seul des 55 prisonniers à qui il avait accordé une permission avait omis de rentrer à temps.

"Nous avons téléphoné chez lui et il nous a parlé", a raconté M. Lafleur. "L'homme nous a dit que ça ne lui disait pas de revenir mais finalement, il a accepté et c'est la Sûreté du Québec qui est allée le cueillir."

Deux prisonniers de l'Institut Leclerc à Laval qui rentrèrent en retard créèrent toute une surprise, a révélé le directeur.

L'un d'eux devait être libéré dans cinq mois et l'autre aurait été éligible à être libéré sur parole en avril.

Nous formons 51 p. 100 de la population mondiale. Dans le monde des affaires, ce nombre magique fait le bonheur de plus d'un actionnaire. A ce titre, peut-être pourrait-il faire le nôtre, également, si nous prenions toutes conscience de notre majorité de détentrices d'actions en capital humain? C'est pourquoi il serait peut-être temps que chaque femme soit mise au courant de ses droits et devoirs de citoyenne à part entière.

Cette Année internationale de la Femme nous permettra de découvrir le rôle que nous sommes appelées à tenir dans la société, de réfléchir sur les moyens à prendre pour améliorer notre situation et sur la façon de procéder pour abolir les préjugés de toutes sortes qui se dressent devant nous.

Cette Année internationale de la Femme doit être une année de sensibilisation, où nous pourrions nous familiariser avec les lois qui protègent nos droits et éduquer nos enfants de telle sorte qu'ils forment tous ensemble, garçons et filles, hommes et femmes de demain, un monde dépouillé de tout préjugé.

Mais il faut d'abord nous rapprocher et apprendre à nous connaître; savoir de quoi nous sommes capables et comment y parvenir; nous serrer les coudes et nous épauler

mutuellement, afin qu'un jour on ne rencontre plus de femmes isolées, résignées ou timorées.

Cette Année internationale de la Femme représente une occasion de changer la mentalité des hommes et des femmes, afin que des décisions soient prises qui pourront améliorer nos conditions de vie actuelles et futures. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, il est inadmissible qu'une caissière intelligente, possédant les capacités requises, ne puisse avoir la possibilité de

devenir gérant de banque comme n'importe quel caissier.

Souhaitons que l'Année internationale de la Femme nous permette de nous demander franchement et sans détour: "Pourquoi pas?" Pourquoi n'aurions-nous pas des droits égaux, un salaire égal, un statut égal, des chances d'avancement égales, et ainsi de suite, à tous les échelons de la société comme dans toutes les situations de la vie courante.

Si vous désirez plus de renseignements sur l'Année internationale de la Femme et sur le statut de la femme au Canada, écrivez-nous ou remplissez le coupon ci-après et postez-le.

Si vous voulez recevoir un macaron "POURQUOI PAS?" ou un jeu d'affiches, indiquez-le dans la case appropriée.



"POURQUOI PAS?", OTTAWA, ONT, K1A 0A3

- ☐ Je désirerais plus de renseignements sur l'Année internationale de la Femme et sur le statut de la femme au Canada.
- ☐ Veuillez m'envoyer le macaron "POURQUOI PAS?"
- ☐ Veuillez m'envoyer un jeu d'affiches (offert à partir de mars).

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

POURQUOI PAS?



Le ministre chargé de la situation de la femme

Année internationale de la Femme





servi froid

par fernando lemeux

Excellent à voir

Rendez-vous ce soir, à l'Institut Canadien, à 20h30, entendre M. Robert Bellefeuille vous parler de l'histoire du pont Pierre-Laporte dans le cadre d'une soirée "Science et Vie". Vous pourrez, à l'aide de diapositives, retracer toute l'histoire de ce monument scientifique et admirer le fameux pont de glace que Dame nature construisit en 1968, en l'espace de deux ou trois nuits.

concitoyens une hausse de traitement, ce qui pouvait être interprété comme une protestation collective contre la montée des taxes.

Et si l'on croit les apparences, les administrateurs de la municipalité ont bien compris la pensée des contribuables. Ainsi, il n'y a pas eu de réception civique comme par le passé et on se contentera de se souhaiter la bonne année lors de la prochaine réunion du conseil.

En outre, il ne semble pas y avoir de patinoire en plein air, cet hiver, pour dégourdir les jambes des jeunes et des moins jeunes. Ces derniers n'ont pour tout partage que les quelques heures que leur laisse l'horaire du Pavillon des sports principalement consacré au hockey.

Il a pu être constaté, depuis quelque temps, que Loretteville ne prend des poursuites que dans les cas bien patents afin de s'éviter des honoraires qui pourraient être supérieurs aux amendes imposées.

Dernier détail: on sait que les municipalités et gouvernements ne savent plus où trouver les sources d'impôts. La plus récente trouvaille de Loretteville est une "taxe pour site pittoresque" imposée à des contribuables de Château-d'Eau, dont la propriété avoisine le terrain de golf.

Un peu fort

Un certain officier de police croit que certaines personnes font des abus pour obtenir le respect du français au Québec et il a en "grippe" ces dernières.

Sa raison, la voici: tous les automnes, il subit deux injections contre la grippe et c'est ce qu'il avait l'intention de répéter. Cependant, il n'a reçu qu'une seule injection du précieux vaccin, car le médecin a constaté que l'ampoule nécessaire pour la seconde injection portait une prescription rédigée en anglais et il l'a donc retournée en exigeant qu'on lui en fasse parvenir une autre portant un texte français, ou bilingue tout au moins.

Net résultat, l'inspecteur attend toujours son second vaccin, et lui et sa femme ont contracté une grippe carabinée qui a cloué la femme au lit et laissé le mari, quasi impotent, pendant une semaine entre le Jour de l'An et les Rois.

"Vive le français" est une phrase qui peut tuer...ou presque, parfois.

Un centenaire

De grandes fêtes marqueront, en mai prochain, le centenaire de l'arrivée de la Congrégation de Notre-Dame, à Joliette. Si par hasard, vous de la région, vous êtes une ancienne élève ou professeur du pensionnat, de l'école Normale, des écoles paroissiales, des cours ménagers, des cours commerciaux, de musique et de dessin, de la région de Joliette, vous êtes priées de faire parvenir au plus tôt votre nom et votre adresse au Comité du Centenaire, 353, de Lanaudière, Joliette.

Souper-dialogue

La Chambre de commerce de l'Ancienne-Lorette vous invite, mercredi, à un souper-dialogue, à 17h au Golf métropolitain, av. Chauveau, à l'Ancienne Lorette. Vous y rencontrerez MM. Bernard Lachapelle, député, Pierre Bussières, Marcel Pageau et Ben Morin qui seront là pour vous renseigner. A propos, pour une fois qu'ils daignent se présenter, ne les boudez pas. Allez plutôt les "coincer", pour la bagatelle de \$15 le couple. Ce n'est pas cher pour s'amuser.

Régime d'austérité

A deux reprises, les édiles de Loretteville se sont vu refuser par leurs

Les handicapés de la Chaudière recrutent des sympathisants

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — L'Association des handicapés de la Chaudière ambitionne de recruter 10.000 membres sympathisants. Elle en a déjà recruté 3.000, l'automne dernier, et elle reprend sa campagne actuellement, confiante d'atteindre l'objectif d'ici quelques semaines.

Le président de l'organisme, M. Julien Roy, de Beauveillé-Ouest, s'est dit très heureux de la collaboration apportée par la population depuis la fondation de l'association, il y a un peu plus d'un an. Cet appui des membres sympathisants, a précisé hier, M. Roy, va être précieux pour hâter la réalisation de certains projets, particulièrement en ce qui a

trait aux demandes de subventions gouvernementales.

La poursuite de cette campagne de recrutement vise non seulement à recruter davantage de sympathisants, au taux de \$1 chacun, mais aussi, évidemment, à grossir les effectifs ordinaires de l'association. Celle-ci regroupe actuellement 117 handicapés dispersés à la grandeur du territoire de la Chaudière; pour l'instant, l'objectif est de 200 membres handicapés, a signalé le président-fondateur.

L'Association des handicapés de la Chaudière, qui a fait tranquillement son petit bonhomme de chemin, jusqu'à maintenant, est résolue à déployer de grands efforts cette année, particulièrement pour faire déboucher certains de ses projets qui n'ont pas

encore eu tout l'appui désiré auprès des gouvernements.

Parmi ces projets, celui qui semble le plus important vise l'implantation d'une résidence pour une douzaine d'handicapés physiques. M. Julien Roy a précisé qu'on prépare un mémoire à ce sujet et qu'il sera probablement présenté au début de mars au ministère québécois des Affaires sociales.

Cette résidence, selon M. Roy, devrait être située dans un immeuble qu'il faudra construire, car tous les édifices existants n'ont pas été conçus en fonction du déplacement en chaise roulante. Une telle réalisation est urgente, parce que la personne handicapée, de 18 à 65 ans, a des soucis majeurs au moment où sa famille est démembrée; incapable de se déplacer pour accomplir un travail à sa portée, cette personne n'a qu'un choix: l'hôpital pour maladies chroniques, a remarqué M. Roy.

Comme projet immédiat, l'Association des handicapés de la Chaudière veut mettre sur pied un service de dépan-

nage appelé Tél'Aide. Les handicapés en détresse n'auront qu'à communiquer par téléphone, sans avoir à assumer de frais d'interurbain, pour recevoir de l'aide. Le président veut rencontrer incessamment des représentants de compagnies de téléphone à ce sujet. Le projet est préparé depuis quelques mois, mais sa réalisation a été retardée en raison de la grève de Québec-Téléphone, d'un budget insuffisant de l'association et d'un manque de personnes disponibles pour répondre aux demandes d'aide.

Un autre projet qui préoccupe l'association vise la formation d'un centre de main-d'œuvre pour handicapés dans la région. Une demande de subvention a été adressée à ce sujet, le printemps dernier, au ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. "Il y a un programme fédéral d'aide aux handicapés, mais on nous a répondu d'attendre parce que les crédits étaient épuisés", a mentionné M. Julien Roy, en annonçant une reprise prochaine des négociations.

Le réseau routier: priorité de Charlevoix

par J.-Thérèse LEGENDRE

BAIE-SAINT-PAUL — Le député de Charlevoix et ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, espère que l'année 1975 sera déterminante pour l'avenir de Charlevoix et que les structures de base seront assez solides pour justifier certains gestes ou interventions d'importance dans le comté. Ayant toujours été convaincu qu'un réseau routier convenable était un prérequis indispensable au progrès d'une région, M. Mailloux met au premier rang de ses préoccupations pour Charlevoix, en 1975, la mise en place de l'infrastructure d'un réseau routier maritime de communication.

Pour ce député, le tourisme, beaucoup plus que l'agriculture, est le moteur de l'économie de Charlevoix et des voies d'accès faciles et complètes sont nécessaires à la mise en valeur de l'industrie touristique. C'est pourquoi les priorités qu'il définit à son action dans le comté, se situent dans ce domaine.

Le travail de la Mission d'aménagement et les budgets en discussion faisant suite à cette vaste consultation, font prédire à M. Mailloux que des actions assez importantes seront prises dans un avenir prochain dans Charlevoix.

Des projets

Le port de plaisance, réclamé par Cap-à-l'Aigle et Pointe-au-Pic, semble bien devoir être finalement créé à ce dernier quai dès le printemps prochain. L'équipement serait acheté à même le budget se terminant le 31 mars afin de ne pas perdre les subventions fédérales. Il pourrait éventuellement servir à l'un ou l'autre endroit. Quant à la route 362 du quai de Pointe-au-Pic en direction du premier tronçon le long du

fleuve, elle serait prête au moment où le port de plaisance aura été réalisé.

Concernant le projet du centre de ski de Petite-Rivière-Saint-François, la firme Sotar présentera son étude financière à la fin de janvier. Le député de Charlevoix, M. Mailloux, se propose de plaider au comité de l'OPDQ et auprès de la trésorerie afin que certains crédits soient débloqués pour la première année. Aucune réponse officielle ne pourra cependant être donnée avant que le gouvernement se soit prononcé sur le projet et ceci quoi qu'en disent certaines personnes. M. Mailloux pense que cette réponse peut être espérée pour 1975 ce qui permettrait l'achat des terrains.

Dans un autre domaine, l'élargissement de la route 138 dans les caps a connu un premier temps, qui fut le défrichement et la construction de ponceaux avec un premier entrepreneur dont le contrat non signé a été annulé, et qui a été payé selon les prix unitaires prévus au contrat. D'autres soumissions publiques seront demandées pour terminer ces travaux, et le premier entrepreneur, qui a gaspillé une importante quantité de bois, n'aurait plus la possibilité d'obtenir ce deuxième contrat.

Les weekends à Montréal sont propices à l'évasion

Découvrez comment vous "évader" pour un weekend au Bonaventure de Montréal... pour seulement \$48. Les enfants de moins de 18 ans partagent, sans frais, la chambre des parents. Prenez un repas dans la somptueuse élégance du Le Castillon, de réputation mondiale ou assistez au spectacle entraînant du Le Portage. Le Bonaventure, un hôtel belvédère entouré de 2 1/2 acres de verdure, doté d'une piscine extérieure ouverte à l'année et d'une patinoire en saison... le tout surplombant un monde souterrain de centaines de boutiques, de cinémas, de restaurants... et d'effervescence.

Si vous désirez apprendre comment vous "évader" pour un weekend, communiquez avec nous. Zenith 77-200

Parlez l'Anglais dès le 30 Avril
Téléphonez vite à
529-6161

Vous voulez parler l'anglais le mieux possible — et le plus vite possible? Chez Berlitz, vous commencerez à parler anglais, avec un vrai professeur, dès la première minute du premier cours. Nous vous donnerons même une série de cassettes pour répéter vos leçons à la maison et progresser encore plus vite. Vous pouvez suivre des leçons individuelles, ou vous joindre à un petit groupe de 4 à 7 élèves.

Berlitz

A langues vivantes, méthode vivante

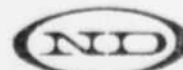
QUÉBEC: 500 Grande-Allée

Permis de culture personnelle No 260526, Ministère de l'Éducation du Québec

NOUS ON SAIT VIVRE

C'est le thème que le Nouveau Décor Meubles entend diffuser lors de sa VRAIE VENTE du 20 janvier au 8 février. On en parle déjà parce que ce sera étonnant et tout ce que vous voudrez sera en plus que spécial. Du 20 janvier au 8 février au Nouveau Décor Meubles.

ça va valoir la peine d'être vue



NOUVEAU DÉCOR MEUBLES
43, route Trans-Canada Ouest.
Rond-point, Lévis.

Accusations relatives au meurtre des Dumoulin

ST-JEROME (PC) — A l'issue de l'enquête du coroner Vincent Drouin, du district des Deux-Montagnes, Denis Caron, 43 ans, et Jacques Tourigny, 33 ans, ont été tenus criminellement responsables, la semaine dernière, de la mort de cinq personnes d'une même famille, le 17 décembre à St-Joseph-du-Lac.

Devant une foule manifestement hostile, les deux hommes tenaient les yeux baissés lorsque le coroner a formulé son verdict. En outre, il les a condamnés à trois mois de prison pour outrage au tribunal.

Ils subiront leur procès aux assises criminelles du mois de mars.

Nous ferons votre SOUS-SOL

Renovation Décor de Québec Inc.
ESTIMATION GRATUITE
188 av. Lamontagne, Qué. 3 - Tél.: 522-2084

PROFITEZ DE L'HIVER...

Conseils d'experts en ce domaine. Aucun comptant requis. Jusqu'à 10 ans pour payer. **SPECIALISTE EN RENOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE**



ROBERT LAFORCE 10

OPTICIEN D'ORDONNANCES • VERRES DE CONTACT

CENTRE MEDICAL
750 O., ST-VALLIER
683-1981

GALERIES
CANARDIERE
667-2911

LEVIS SEARS
GALERIES CHAGNON
833-0882

PLACE
FLEUR DE LYS
525-4771

SEARS,
PLACE LAURIER
658-3460

MAIL ST-ROCH
529-3317

VILLAGE NORMAND
PLACE LAURIER
658-4753

PARC SAMUEL HOLLAND
SUITE 100
687-1129

CHARLESBOURG
CENTRE
REGIONAL JADIS

LABORATOIRE CENTRAL
441 O., ST-VALLIER
529-4558

ADMINISTRATION PARC SAMUEL HOLLAND, SUITE 1904, 687-2975

OUVERT SAMEDI DE 9H30 A 5H00 P.M. SAUF LE CENTRE MEDICAL ST-VALLIER

Bonaventure

HOTELS
WESTERN
INTERNATIONAL

Vos Hôtels en voyage avec United Airlines



Immense rectangle blanc

Une photographie aérienne du centre-ville de Winnipeg montre l'immense toit plat du nouveau Centre des congrès construit au coût de \$23,7 millions. L'inauguration de cet édifice de trois étages, de forme rectangulaire, qui devait avoir lieu, hier, dans la capitale manitobaine, a été remise à demain en raison de la tempête de fin de semaine.

Des compagnies canadiennes sont rayées du club sélect

La majorité des 20 compagnies canadiennes qui faisaient partie, en 1972, du club sélect des 300 plus grandes firmes non américaines dans le monde ont perdu du terrain en 1973.

C'est du moins ce qui ressort d'un relevé publié par la prestigieuse revue "Fortune" récemment. Cette publication de Time Inc. indique également que les quatre banques canadiennes qui figuraient parmi les cinquante plus importantes banques non américaines ont subi le même sort.

Ce sont la Banque royale, la Banque canadienne impériale de commerce, la Banque de Montréal et la Banque de Nouvelle-Écosse.

A quelques exceptions près, la plupart de ces "gros" canadiens ont vu leur entreprise descendre de quelques crans dans la haute hiérarchie des firmes internationales multi-millionnaires et milliardaires.

Quatre firmes canadiennes ont même été exclues du groupe alors qu'une seule, la Cominco (entreprise minière canadienne) est venue s'inscrire à ce riche palmarès international.

Par ailleurs, trois firmes canadiennes sont parvenues à améliorer leur rang dans cette confrérie internationale. Il s'agit de la Noranda Mines, de la Consolidated-Bathurst et de Genstar.

Le type de firmes canadiennes qui font partie de ce club sélect varie de l'entreprise minière à celle qui est spécialisée dans la fabrication d'aliments ou de boissons alcooliques. C'est cependant le secteur minier et celui des

produits de la forêt qui occupent la plus large place.

Les quatre firmes canadiennes qui ont été exclues des "300" sont la John Labatt, Rothman of Pall Mall Canada, Imasco et Hiram Walker-Gouderham & Worts.

Fortune indique que le groupe a cependant battu tous les records d'augmentations dans les ventes et les profits au cours de l'année 1973. La plupart d'entre elles ont réalisé des

augmentations moyennes de leurs ventes de l'ordre de 25 pour cent.

Au cours de la seule année 1973, 40 nouvelles entreprises sont venues se joindre au club des milliardaires qui atteint ainsi 145 membres non américains.

Quant aux profits, ils accusent également une hausse sensible. Dans le secteur du bois et du papier, par exemple, l'augmentation moyenne des profits est de l'ordre de 105%.

Les entreprises canadiennes dans la hiérarchie internationale en 1972 et en 1973.

Compagnie	Rang*	Revenu net 1972	Revenu net 1973
Alcan Aluminium	69	74	\$ 82,647,000
Massey-Ferguson	83	98	\$ 58,213,000
Canada Packers	90	99	\$ 19,186,000
MacMillan Bloedel	108	117	\$ 81,734,000
International Nickel	117	122	\$ 226,859,000
Steel Company of Canada	135	154	\$ 87,664,000
Noranda Mines	188	176	\$ 121,366,000
Distillers C. Seagrams	144	197	\$ 68,068,000
Domtar	193	224	\$ 40,550,000
Northern Electric	204	234	\$ 32,023,000
Moore	215	243	\$ 55,760,000
Burns Foods	240	270	\$ 5,047,000
Dominion Foundries	236	279	\$ 52,020,000
Cominco	0	283	\$ 42,825,000
Genstar	289	285	\$ 25,023,000
Molson Companies	251	288	\$ 22,020,000
Consolidated-Bathurst	295	292	\$ 18,966,000

(* Le rang est établi en fonction du chiffre des ventes et non en fonction des revenus nets.

L'or et le recyclage des pétrodollars sur le devant de la scène monétaire

PARIS (AFP) — Le problème de l'or et celui du recyclage des excédents financiers des pays producteurs de pétrole seront au centre des discussions monétaires qui s'ouvrent aujourd'hui à Washington au sein du Fonds monétaire international (F.M.I.) et du "Groupe des dix".

Sur le problème du recyclage, le risque d'"accrochage" entre les Américains et les Européens est sérieux, estime-t-on dans les milieux bien informés. Les Européens se sont en effet mis d'accord à Londres le 7 janvier dernier, pour donner au F.M.I. un rôle central en matière de recyclage, alors que les Américains voudraient attribuer ce rôle à un nouveau fonds, doté de 25 milliards de dollars, groupant les pays industrialisés, qui ne serait pas alimenté directement par les pays pétroliers (comme le F.M.I.) mais utiliserait les capitaux déjà placés sur les marchés financiers occidentaux.

Les Européens ne rejettent pas l'idée de créer un tel fonds, mais ne veulent pas qu'il se substitue aux possibilités de refinancement fournies par le F.M.I. et estiment que les pays producteurs de pétrole doivent participer directement au recyclage. Ils souhaitent donc que ce fonds soit seulement une possibilité complémen-

taire de recyclage dont le rôle serait limité à celui d'un filet de sécurité pour les pays qui auraient épuisé les autres sources de financement.

La position européenne se trouve renforcée par le fait que l'Allemagne et la France — avec des raisons différentes — sont pour une fois d'accord contre une proposition américaine, remarquent les observateurs.

L'Allemagne a une attitude très réservée à l'égard du fonds de recyclage proposé par le secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, dans la mesure où il serait alimenté par les contributions des pays ayant une balance des paiements excédentaire, et que l'Allemagne se trouverait être, de ce fait, l'un des principaux bailleurs de capitaux. Les réserves françaises, au contraire, sont basées sur des considérations politiques, à savoir que la France y voit un risque d'hégémonie américaine dans les mécanismes mis en place pour faire face à la crise pétrolière.

Reste à savoir si les Européens présenteront encore un front uni à Washington. D'une part, en effet, l'accord de Londres recouvre certaines divergences de vue, d'autre part, les Américains et les Allemands se sont consultés hier à Hambourg et cette réunion imprévue décidée à l'initiative

du président Gerald Ford avait vraisemblablement pour but de lever les objections allemandes concernant le fonds de recyclage et de ramener la R.F.A. à des sentiments plus atlantiques.

Sur le problème de l'or, les thèses françaises et américaines risquent à nouveau de s'affronter, malgré l'accord conclu à la Martinique en décembre dernier entre les présidents Ford et Giscard d'Estaing. L'accord conclu sur la réévaluation des stocks d'or des banques centrales et l'abolition du prix officiel de l'or (abolition qui devrait être entérinée définitivement à Washington) recouvre des divergences fondamentales sur le rôle du métal fin.

Les Etats-Unis restent partisans de la démonétisation de l'or et la réévaluation des stocks est pour eux un premier pas dans cette voie. Ils proposent même à Washington que l'or du F.M.I. soit vendu sur le marché libre et que la plus-value dégagée soit attribuée aux pays en voie de développement les plus touchés par la crise du pétrole.

La France, au contraire, considère que l'or doit rester un actif monétaire et veut seulement le "banaliser", c'est-à-dire que l'or ne serait plus au centre du système international de paiement (ce qui est déjà le cas en théorie puisque le F.M.I. a attribué ce rôle aux droits de tirage spéciaux), mais continuerait à exister comme moyen de paiement international. Elle voudrait aussi que les banques centrales puissent vendre et acheter librement du métal sur le marché et que l'or du Fonds monétaire soit restitué aux pays qui l'ont versé.

D'autres divergences risquent encore de surgir au cours des discussions monétaires qui commencent aujourd'hui à Washington entre les ministres des Finances des pays industrialisés, des pays pétroliers et des pays en voie de développement. Elles pourraient opposer les pays pétroliers aux pays industrialisés à propos de l'or, les pays producteurs de pétrole ayant fait connaître leur hostilité à la réévaluation du métal. Ces divergences pourraient aussi concerner la révision des quotas au sein du F.M.I. si les neuf pays du Marché commun sont d'accord pour renforcer l'influence des pays de l'OPEP au Fonds monétaire par un doublement de leur quote-part, les Américains ont manifesté jusqu'à présent quelques réserves sur ce point.

Le président de la Banque royale exprime certaines inquiétudes

MONTREAL (PC) — Les perspectives économiques canadiennes pour 1975 et au-delà sont favorables, estime le président de la Banque royale, M. Earle McLaughlin redoute toutefois "le grave danger que l'opportunisme ou la poursuite d'objectifs à courte vue engloûtissent la barque économique".

Prenant la parole à la 106e assemblée annuelle des actionnaires, M. McLaughlin a instamment invité le Canada à ne pas oublier, dans ses décisions économiques futures, que les résultats remarquables qu'il a pu enregistrer, au cours des deux dernières années, par rapport aux autres pays, sont le fruit de saines politiques.

Des stratégies de crédit raisonnablement expansionnistes, un flottement à la hausse du dollar, des incitations à l'industrie privée et une abondance d'énergie ont aidé le Canada à éviter, dans une grande mesure, les chocs dont souffrent actuellement beaucoup d'autres pays.

Mais il s'est inquiété de ce que certains courants actuels poussent le Canada à abandonner des stratégies antérieures dont les effets ont pourtant été si bénéfiques.

Influences extérieures

"Il me semble, a-t-il dit, que le Canada s'écarte de son ouverture historique en matière de commerce international et d'investissement. Ce changement semble être motivé autant par le désir de claquer la porte à des influences extérieures toujours plus turbulentes et désordonnées que par notre confiance croissante en notre aptitude à faire cavalier seul.

"Nous avons la capacité de production et les ressources alimentaires et énergétiques nécessaires pour prospérer dans l'autonomie, tout en exportant un peu. Par contre, nous sommes étouffés, chaque jour un peu plus étroitement, par des voisins que l'on peut

répartir en trois catégories: les uns sont les pays dont la production et la consommation sont élevées, mais dont les ressources intérieures s'amenuisent, comme les Etats-Unis; d'autres sont des pays à production et consommation faibles, mais extrêmement riches, comme les pays en voie de développement du Moyen-Orient; les autres enfin sont les pays qui produisent et consomment peu et n'ont guère de ressources, ceux du Tiers-Monde affamé.

Ces trois catégories de pays offrent au Canada soit des marchés, soit des capitaux, ou lui imposent des responsabilités morales, et il nous serait bien difficile de fermer les yeux sur les relations que le réalisme nous impose avec eux, a dit M. McLaughlin.

"Il serait donc peu sage, à mon avis, aussi bien dans l'optique de nos obligations envers les autres pays que d'un point de vue strictement égoïste, de faire marche arrière pour vouloir réduire notre ouverture traditionnelle sur le monde.

Ouverture sur le monde

"A longue échéance, le principal avantage que nous avons sur les autres pays n'est pas l'immensité de notre marché intérieur, ni l'ampleur de notre capacité de production; il réside plutôt dans la richesse de nos terres arables, l'immensité de notre patrimoine minier et forestier et l'abondance de notre potentiel énergétique, tous appuyés, entre autres choses, par un savoir-faire technique des plus avancés et par un réseau financier d'envergure mondiale. Ces assises impliquent que nos politiques devraient continuer à favoriser l'ouverture sur le monde.

L'inflation

M. McLaughlin prévoit que les prix du gaz et du pétrole vont fortement augmenter au Canada cette année et que l'inflation restera "notre problème le plus sérieux" en 1975. L'inflation

importée de l'étranger devrait perdre de sa virulence, grâce aux politiques monétaires rigoureuses adoptées l'an dernier par les Etats-Unis, mais l'inflation proprement intérieure nous donnera vraisemblablement beaucoup de fil à retordre.

"Malheureusement, les augmentations de salaires énormes étant à l'ordre du jour, nous sommes en train de donner à l'inflation intérieure une force d'inertie qu'il nous faudra des mois et des mois pour résorber. Il semble également que le rythme d'augmentation de la masse monétaire va s'accroître au cours de 1975, malgré le ralentissement de la croissance économique.

"Cette perspective, si elle se réalise, est porteuse de noirs présages pour la lutte contre l'inflation. Il semble maintenant de plus en plus probable que l'inflation au niveau de la consommation, au lieu de se modérer, aura la même acuité en 1975 qu'en 1974. Elle restera un problème empreint de gravité.

Querelle fédérale-provinciale

M. McLaughlin a exprimé l'espoir que la querelle entre le pouvoir fédéral et les provinces à propos du pétrole soit calmée. "Ne perdons pas de vue le fait que désormais la planification des perspectives dans le domaine énergétique doit se faire 10 à 15 ans à l'avance, sinon plus.

"Les décisions d'investissements, qu'elles soient prises par le secteur public ou l'industrie privée, doivent reposer sur des prévisions établies en conséquence. Si les règles du jeu de la fiscalité et des investissements changent constamment, ces projets à long terme ne verront pas le jour. L'incertitude étouffe en effet toute planification.

"Fixons donc les règles du jeu, planifions, faisons le nécessaire — il est à notre portée — sans plus tergiverser", a conclu le président de la Banque royale.

Des industriels prennent à partie les leaders politiques canadiens

par la Presse Canadienne

Plusieurs dirigeants d'entreprises ont pris à partie les leaders politiques du Canada, la semaine dernière, affirmant que ces derniers sont à mettre en danger les liens du Canada avec le reste du monde.

Le président du Conseil du Commerce Japon-Canada, M. Robert Houston, a affirmé à Regina que plusieurs clients d'outremer ne peuvent comprendre et ont perdu leurs illusions face aux politiques du Canada.

Le Canada est considéré à l'étranger comme une "nation de contradictions... un pays ayant besoin des investissements étrangers pour se développer mais qui demeure hésitant à accepter cette aide ou sur les modalités mêmes de cette aide.

Tel que rapporté ci-haut, à Montréal, le président du conseil d'administration de la Banque royale du Canada, M. Earle McLaughlin, a dit croire que le Canada semblerait abandonner son ouverture d'esprit historique dans les domaines du commerce et de l'investissement.

Ces changements de politique semblent aussi bien motivés par notre désir de fermer la porte aux turbulences extérieures qu'à notre confiance grandissante en nous-mêmes. Nous croyons de plus en plus que nous pourrions nous en sortir seuls.

Les sables bitumineux

Par ailleurs, la Canadian Javelin a annoncé la découverte d'une nouvelle méthode permettant d'exploiter de façon plus économique les sables bitumineux de l'Alberta. Le nouveau procédé implique l'utilisation de solvants et d'irradiations à l'infra-rouge pour séparer le pétrole des sables.

Par ailleurs, un spécialiste en énergie de Grande-Bretagne, M. Patrick Jenkins, a affirmé que ni les sables bitumineux ni le pétrole de la mer du Nord ne pourraient être rentables aussi longtemps qu'on n'aura pas fixé un prix de base pour le pétrole. Il a formulé cette remarque en visitant le site de construction d'une usine à Fort McMurray, dans une région où se retrouvent les schistes bitumineux albertains les plus riches.

Par ailleurs, à Windsor, en Ontario, plus de 100 personnes ont perdu leur emploi par la fermeture de l'usine de la Sun Tool and Stamping. Le syndicat local a affirmé que le refus des autorités fédérales de prendre ses responsabilités dans cette affaire prive la ville de Windsor d'un chiffre d'affaires de \$10 millions par année.

Enfin, deux compagnies ontariennes ont fait savoir que l'inflation n'a pas provoqué une réduction de leurs ventes de voiliers de luxe au Canada.

AVIS

PRENEZ AVIS que la Compagnie Les Transports Pelletier, ayant son siège social à la Case Postale 1238, Matagami, (QUÉBEC), qui agit comme voiturier-remorqueur demandera à la Commission des Transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

CLASSE: Transport restreint - remorqueur seulement.

SERVICE: Transport par remorqueur, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Blais & Langlois Inc., ayant son siège social à Matagami, qui agit comme voiturier-remorqueur. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier, le dit permis portant le numéro 22317-V.

LESAGE, DEMERS, LESAGE & BROCHU, QUÉBEC, ce 7e jour de janvier 1975.

ST-SIMEON VILLAGE ET ST-SIMEON PAROISSE APPEL D'OFFRES

Avis est par les présentes donné que les Municipalités de St-Siméon Paroisse et St-Siméon Village, recevront des soumissions aux conditions ci-dessous énumérées.

PROJET: Aqueduc et égouts. Le dit projet consiste à la mise en place de:

1° 850 pi. lin., aqueduc 10" ø
2° 5800 pi. lin., aqueduc 8" ø
3° 2,135 pi. lin., égout sanitaire 10" ø et la construction de:
4° un réservoir en béton armé d'une capacité de 300,000 gallons
5° d'une chambre de surpression.

CONDITIONS D'UTILISATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSIONS:

Tous les Entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec pourront, en vue de présenter une soumission, se procurer les documents complets de soumission à l'endroit suivant: Rochette, Rochefort & Associés Ltée, 3350, La Pêrarde, Ste-Foy, Québec 10.

Les documents complets de soumissions seront disponibles contre un dépôt fait au nom du Groupe-Conseil au montant de \$100.

Les dépôts seront remboursés sur remise des documents. Le dépôt sera confisqué si un entrepreneur néglige de remettre les documents dans un délai de quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions, ou s'il remet des documents incomplets et en mauvais état, ou si sa soumission est acceptée.

CONDITIONS DE SOUMISSION: Les soumissions devront être accompagnées: 1° d'un cautionnement de soumission de \$25,000 sous forme de chèque visé ou de cautionnement fait au nom du Propriétaire; 2° d'une lettre d'intention. Les soumissions seront remises dans une enveloppe scellée portant mention: "SOUMISSION POUR PROJETS NO 2-136-13 et 2-138-11". Les qualifications des soumissionnaires devront être remises dans une seconde enveloppe scellée portant la mention "QUALIFICATIONS" et ces deux (2) enveloppes seront insérées dans une troisième enveloppe mentionnée "PROJETS NO 2-136-13 et 2-138-11" avant 19:00 heures le 30 janvier 1975.

Pour être considérée, toute soumission devra être conforme aux documents de soumission et être accompagnée des documents requis. Les Municipalités de St-Siméon Village et Paroisse ne s'engagent à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Tout soumissionnaire est invité à assister à l'ouverture des soumissions à une session convoquée à cette fin, le 30 janvier 1975 à 19:00 heures, au Chalet des Loisirs de St-Siméon, situé sur la rue St-Leon. Donne à St-Siméon, ce 8 janvier 1975.

Gérard Asselin, Sec. Trés.

St-Siméon Village

et

Jean-Guy Savard, Sec. Trés.

St-Siméon Paroisse

Aide financière aux entreprises

MARDI, 14 JANVIER

M. Gaston Couture

sera à

L'AUBERGE

DES GOUVERNEURS

3030 boul. Laurier

STE-FOY

Tél.: 651-3030

M. Y. St-Laurent

sera à

L'HOTEL-MOTEL

LE VOYAGEUR

2250 boul. Ste-Anne

GIFFARD

Tél.: 661-7701

Si vous avez besoin d'un prêt à terme pour vous établir en affaires, développer ou moderniser votre entreprise et que vous ne pouvez l'obtenir ailleurs, a des termes et conditions raisonnables, rencontrez notre représentant

BANQUE D'EXPANSION
bel INDUSTRIELLE

925, chemin Saint-Louis, Québec, Qué., G1S 1C1, 681-6341

Régime d'épargne-retraite offert par les Caisses pop

A compter d'aujourd'hui, 13 janvier, les Caisses populaires Desjardins offriront un régime d'épargne-retraite enregistré. Ce nouveau service des caisses populaires permettra au membre de prévoir une sécurité financière au moment où il décidera de prendre sa retraite.

Il est à préciser que les participants à ce régime d'épargne-retraite enregistré bénéficieront des avantages de la caisse populaire de mieux aider ses membres à planifier leurs affaires personnelles et familiales. Avec un régime d'épargne-retraite enregistré, chacun sera amené à prévoir à plus long terme et à assurer ainsi une meilleure retraite.

populaires, de leur régime d'épargne-retraite enregistré. Tous les individus qui s'inscriront avant le 28 février 1975, pourront bénéficier des avantages fiscaux de la loi fédérale et de la loi provinciale pour leurs rapports d'impôt de 1974. La Fiducie du Québec agira comme fiduciaire pour chacun des contrats souscrits.

Ce nouveau service de régime d'épargne-retraite enregistré permettra à la caisse populaire de mieux aider ses membres à planifier leurs affaires personnelles et familiales. Avec un régime d'épargne-retraite enregistré, chacun sera amené à prévoir à plus long terme et à assurer ainsi une meilleure retraite.

Diefenbaker témoigne des pratiques étranges de King



John Diefenbaker

OTTAWA (PC) — M. John Diefenbaker n'a pas apprécié qu'on rende public le journal intime de Mackenzie King. "M. King a demandé dans son testament qu'on détruise ces documents", mais il est possible que l'ancien premier ministre conservateur tire lui-même profit des extraits de ce journal.

Il y a quatre semaines, dans les Caraïbes, M. Diefenbaker a parlé à loisir devant des micros de Radio-Canada au sujet de la propension de M. King pour le spiritisme, de son affection pour son chien et de son obsession à regarder les aiguilles d'horloges.

Sans la publication des journaux de M. King, qui en révélaient à ce sujet plus que la plupart des Canadiens s'y attendaient, M. Diefenbaker estime que certaines de ses propres assertions auraient été prises à la blague.

"On n'aurait pas cru ça, dit-il. Je ne vous répéterai pas tout ce que j'ai déclaré à Radio-Canada, mais vous trouverez tout quand ces propos seront télévisés."

Mémoires
Cette série de programmes à téléviser dans un an environ constituera une partie des mémoires de M. Diefenbaker. "Oh, dit-il, je sais qu'une foule de gens ont été surpris d'apprendre les choses que King a inscrites dans son journal, mais rien ne m'a étonné, moi. Je connaissais la plupart de ces détails."

M. Diefenbaker a longtemps été intime avec l'ancien premier ministre libéral, même avant de se présenter contre lui à Prince-Albert en 1928. Le père de M. Diefenbaker avait été l'un des instituteurs du jeune King "et papa a toujours dit que même en-

fant King vivait dans un monde de fantômes."

"Papa disait: 'il' est en communication avec l'au-delà."

M. Diefenbaker se souvient du jour où Paris tomba aux mains des Allemands, alors que lui et plusieurs autres députés fédéraux entrèrent dans le petit bureau de M. King dans le "Bloc central" du Parlement pour parler au premier ministre.

L'horloge

"Il était environ 10 heures du matin, et nous avons pénétré dans une petite pièce voisine du bureau. Il y avait là un lit encastré. King portait encore un vague costume de nuit, et il nous expliqua qu'il avait été debout jusqu'à 2 heures du matin, à travailler à son journal.

"Nous lui avons demandé si les rapports de la radio étaient fondés, à savoir que Paris était tombé aux mains des Allemands. King l'ignorait, mais quelques minutes plus tard, un secrétaire confirmait la nouvelle.

"King alla à l'horloge devant le foyer et l'étudia. A exactement 10 h 20, quand les deux aiguilles formèrent une ligne droite, il passa sa main le long de cette ligne, s'arrêta pour l'étudier encore et déclara: 'Diefenbaker, nous ne perdrons pas cette guerre - on ne peut plus perdre maintenant'. Nous savions tous que ses rapports avec l'horloge étaient pour beaucoup plus que dire l'heure."

En fouillant dans ses dossiers, M. Diefenbaker sortit ensuite des notes remontant à 1931 - sur une conversation avec M. King, qui lui disait

comment son chien comprenait tout ce qu'on disait. "Il pourrait vous rapporter des conversations qu'il a entendues", dit ensuite M. King.

"Je me rappelle également qu'il m'a dit: 'Gladstone était pleinement d'accord avec les positions que j'ai prises', dit encore M. Diefenbaker.

"Je savais qu'il faisait allusion à ses communications extra-terrestres."

Spiritisme

M. Diefenbaker explique qu'il n'était pas le seul député fédéral à savoir à quel point M. King avait confiance dans le spiritisme. "Je sais que deux ministres libéraux étaient au courant. Je les ai déjà entendus dire: 'Je me demande avec qui M. King a bien pu s'entretenir aujourd'hui'."

Et M. Diefenbaker ajoute que son père connaissait fort bien la façon de procéder de M. King, car son ancien élève est toujours resté en étroite communication avec M. Diefenbaker père, qui est décédé en 1944. "Même quand il était premier ministre, M. King a toujours insisté pour que mon père l'appelle 'Willie'."

Quel genre d'adversaire politique était M. King? avon-nous demandé à M. Diefenbaker.

"Eh bien, vous ne pouvez jamais le prendre au piège. Si vous commencent à lire une chose qu'il avait déjà dite, dans l'espoir de le trouver en faute, King vous disait: 'Continuez à lire'. Il savait que quelques paragraphes plus loin il prendrait le contre-pied de ce qu'il avait dit plus tôt."



William Mackenzie King

Etude américaine sur le lac Champlain

WASHINGTON (AP) — Le ministère de l'Intérieur des Etats-Unis commencera, dès ce printemps, des études hydrographiques du lac Champlain afin de déterminer les conséquences pouvant découler de l'érection probable d'un barrage sur la rivière Richelieu. C'est ce qu'a annoncé, le sénateur du Vermont, M. Patrick Leahy.

Les fonctionnaires des ministères de l'Environnement des Etats du Vermont et de New York ont exprimé leur crainte que ce barrage, dont on a proposé la construction près de St-Jean, au Québec, pourrait abaisser le niveau de l'eau dans le lac, ce qui nuirait à l'environnement et à la faune. Le cours de la rivière Richelieu va du lac Champlain à la voie maritime du St-Laurent.

En novembre, la Commission canado-américaine des eaux limitrophes a tenu des audiences, à Burlington, dans le Vermont, à Plattsburgh, dans l'Etat de New York, et à St-Jean, au Québec, mais aucune décision ferme n'en avait résulté.

La Voie maritime encore praticable

OTTAWA (PC) — La température a déjoué les plans de l'Administration de la voie maritime du St-Laurent: en effet, plus de trois semaines après la fermeture officielle de navigation entre Montréal et le lac Ontario, les navires pourraient encore circuler.

Ce qui eût été une belle aubaine pour les armateurs et leurs clients, car la navigation a été fort paisible en 1974 dans cette section de la voie maritime, les compagnies en jetant le blâme sur les conflits ouvriers.

Les administrateurs de la voie maritime ne pouvaient certes prévoir que le mois de décembre serait le plus chaud depuis 50 ans. De toute façon, il fallait interrompre la circulation à une date définie, de crainte que les turbines de l'Hydro-Québec à Beauharnois ne soient endommagées par les glaces flottantes, advenant une baisse subite de la température.

M. A. M. Luce, directeur technique de la voie maritime, a révélé, dans une interview, que l'on cherche en moyen de protéger la centrale de Beauharnois sans interrompre la circulation, à condition que cela n'entraîne pas des frais trop élevés.

Date fixe: 17 décembre

Mais il est impossible de prévoir une température comme celle de décembre dernier, malgré les ordinateurs et les statistiques qui, tout au plus, peuvent prolonger un peu les prévisions.

Le principal obstacle au prolongement de la saison de navigation entre Montréal et le lac Ontario reste les turbines de BEAUHARNOIS: il y a deux ans, les glaces flottantes y ont causé pour \$1 million de dégâts.

Depuis quelques années, on a retardé la fermeture de la voie maritime: le plus loin que l'on est allé a été le 23 décembre, il y a deux ans. Ce qui ne fait pas l'affaire de l'Hydro-Québec, qui tient à poser ses estacades le plus tôt possible. C'est pourquoi l'Administration de la voie maritime a fixé l'an dernier une date inchangeable: le 17 décembre.

LES PHARMACIES

brunet

PRIX SUR PLACE

EN VIGUEUR JUSQU'AU 1er FEVRIER 1975

ALLERGAN ou BARNES-HIND, 60ml, solution mouillante pour verres de contact sugg. 2.40 SPECIAL 1.79 SUR PLACE 1.63	CONTAC-C 40 capsules décongestionnantes, contre-grippe sugg. 5.29 SPECIAL 3.49 SUR PLACE 3.19	EVERYNIGHT Shampooing au rince 12.3 onces sugg. 2.25 SPECIAL 1.39 SUR PLACE 1.27	LAIT MAGNESIE PHILLIPS 24 onces ou 200 comprimés, régulier au menthe sugg. 1.79 SPECIAL 1.39 SUR PLACE 1.29	RIGHT GUARD 9 onces, anti-perspirant sugg. 2.19 SPECIAL 1.49 SUR PLACE 1.37
AURALGAN 1/2 once, gouttes, maux d'oreilles sugg. 1.79 SPECIAL 1.09 SUR PLACE .99	CORICIDIN D 60 comprimés contre le rhume et la congestion des sinus sugg. 4.89 SPECIAL 2.97 SUR PLACE 2.79	FLORIENT Désodorisant pour maison, 6 onces fragrances assorties sugg. .85 SPECIAL .73 SUR PLACE 2 pour .99		METED Shampooing 4 onces, traitement contre les pellicules sugg. 2.26 SPECIAL 1.79 SUR PLACE 1.63
AURIMEL Sirop 8 onces, antitussif ou goût de miel sugg. 3.59 SPECIAL 2.79 SUR PLACE 2.49	CREO-RECTAL Suppositoires adultes, toux, rhume, bronchite sugg. 2.99 SPECIAL 1.79 SUR PLACE 1.67			ROGIER Shampooing 16 onces, camomille, safran, menthe, safran sugg. 2.96 SPECIAL 1.96 SUR PLACE 1.47
BLISTEX 3/4 onces, pommade pour les lèvres gercées sugg. 1.49 SPECIAL 1.09 SUR PLACE .99	ENTROPHEN 5 grains, 100 comprimés enrobés contre maux de têtes sugg. 2.20 SPECIAL 1.59 SUR PLACE 1.49	GEVRABON 16 onces, complément vitaminique + minéral sugg. 4.50 SPECIAL 2.87 SUR PLACE 2.69	NEUTRALCA-S Liquide 12 onces ou 50's, anti-acide, maux d'estomac sugg. 1.67 SPECIAL 1.39 SUR PLACE 1.19	VASELINE "Soins intensifs" BATH BEADS 32 onces sugg. 2.99 SPECIAL 2.49 SUR PLACE 2.29
CEPACOL 14 onces, gargarisme, antiseptique, rinçage-bouche sugg. 1.49 PRIX brunet .77	HORMODAUSSÉ ampoules 10cc en 24's, extraits de sang entier supplément diététique sugg. 11.00 PRIX brunet 7.49	KLEENEX 100 x 2 pli spécial 4 boîtes \$1.00		ORNADE Spasmodique 12's, décongestionnant, contre-grippe sugg. 2.19 PRIX brunet .99
CLAIROL Teinture crème formule sugg. 2.25 PRIX brunet 1.27	HUILE OLAY 8 onces, lotion de beauté sugg. 3.50 PRIX brunet 3.99			PAMPERS Couches disponibles de jour et de nuit sugg. 2.63 PRIX brunet 2.33
ELASTOPLAST 100 pansements adhésifs sugg. 1.99 PRIX brunet .79	LISTERINE Langues 18's, pastilles pour la gorge en 4 saveurs sugg. 1.09 PRIX brunet .89	MITCHUM Désodorant aérosol 5 onces, anti-perspirant sugg. 3.50 PRIX brunet 2.67	PAPIER DE TOILETTE DELRAY 3 pli 4 rouleaux sugg. 1.29 PRIX brunet .99	SOMINEX 28 comprimés, facilite le sommeil sugg. 1.69 PRIX brunet 1.09

MAIL ST-ROCH, Québec 529-5741

PLACE LAURIER, Ste-Foy 656-1712

PLACE MONT MARIE, Lauzon 837-9363

PLACE L'ORMIÈRE, Neufchâtel 842-9221



Indiens armés

Des Indiens disant faire partie de l'Association des guerriers Menominee ont gardé les armes à la main pendant la conférence de presse qu'ont tenue, samedi, leurs chefs dans un noviciat près de Gresham, au Wisconsin. Les Indiens ont pris possession du couvent au Jour de l'An. Ils ont tenu à dissimuler leur identité avant de laisser prendre des photos.

Le FMI est poussé au recyclage des pétro-dollars

WASHINGTON (AFP) — Les pays en voie de développement sont d'accord avec les Européens pour souhaiter que le Fonds monétaire international (FMI) puisse de nouveau emprunter cette année aux pays producteurs de pétrole, pour aider les pays consommateurs à payer leurs importations.

Les réunions, au niveau des suppléants, du groupe de 24, représentant 106 pays en voie de développement, qui se sont tenues samedi et hier à

Washington, ont fait apparaître une unanimité sur ce point, apprend-on de bonne source.

Les experts du groupe des 24 estiment que le FMI pourrait emprunter de 10 à 12 milliards de dollars cette année, et le représentant du Venezuela, pays qui a déjà prêté 540 millions de dollars en 1974, s'est déclaré pour sa part prêt à accorder de nouveaux crédits à l'institution internationale.

Les Etats-Unis apparaissent ainsi isolés à l'ouverture de la semaine monétaire de Washington, qui va être consacrée essentiellement à trouver de nouveaux moyens de financer le quadruplement des prix du pétrole.

Washington soutient que le FMI, qui a déjà emprunté 3,5 milliards de dollars l'année dernière à huit pays producteurs de pétrole, doit cesser ces emprunts, et utiliser ses seules ressources propres, qui seraient accrues, pour

venir en aide aux pays membres.

Le groupe des 24 estime en tout cas que le fonds spécial que Washington a proposé de créer pour venir en aide spécialement aux pays pauvres qui ne peuvent pas supporter les taux d'intérêt élevés des crédits pétroliers accordés par le FMI ne doit pas empêcher le FMI de continuer à distribuer ces crédits.

Les pays en voie de développement, bien que divisés,

ne semblent pas favorables dans l'immédiat à une autre proposition américaine: celle d'autoriser le FMI à vendre sur le marché libre une partie de son or pour accroître ses ressources.

Tout en étant d'accord sur le principe de l'élimination de l'or du système monétaire, les 24 estiment que ce processus doit se faire lentement et progressivement.

En ce qui concerne l'augmentation des quotes-parts au FMI, les pays en voie de développement auraient adopté la position suivante:

— relèvement global de 50 pour cent des contributions des pays membres. Les Européens estiment que l'augmentation des quotas pourrait se situer entre 30 et 35 pour cent et les Etats-Unis ne veulent pas qu'elle dépasse 25 pour cent.

— en même temps, les 24 veulent un triplement de la part des pays exportateurs de pétrole, qui passerait ainsi de 5 à 15 pour cent. Les Européens et les Américains n'envisagent qu'un doublement de la contribution des pays pétroliers.

Ford menace d'invasion les pays pétroliers

(D'après AFP, UPI, Reuter) — De violents combats ont fait rage à trois reprises en fin de semaine dernière au Sud-Liban où des patrouilles militaires israéliennes se sont introduites avec des chars pour faire la chasse aux résistants palestiniens et faire sauter leurs repaires.

Pendant ce temps, le magazine Time rapportait dans une interview que le président Ford soutenait la déclaration de M. Henry Kissinger concernant la possibilité d'une éventuelle intervention militaire américaine au Moyen-Orient advenant un "étranglement de l'Occident" par les pays producteurs de pétrole.

Le danger d'une reprise des hostilités est de plus en plus grand dans la région où la tension monte de jour en jour. La menace américaine a cependant été tempérée quelque peu par l'Iran qui a annoncé qu'il ne participerait

pas à un embargo pétrolier des pays arabes si un nouveau conflit éclatait. L'Iran continuant d'approvisionner l'Occident en pétrole, "l'étranglement" ne pourrait pas être démenté invoqué par les Etats-Unis pour s'emparer de champs pétroliers et les exploiter contre le gré d'un des pays producteurs.

Mais l'inquiétude règne quand même dans les pays producteurs de pétrole. "Le Koweït rejette la lan-

ge de la menace et saura se défendre contre toute agression" a déclaré samedi au sénateur américain Charles Percy, le cheikh Sabah al Ahmad, ministre koweïtien des Affaires étrangères. "L'Etat des émirats arabes unis (EAEU) pourrait faire sauter ses puits de pétrole si les Etats-Unis mettaient à exécution leurs menaces" a affirmé dans une interview à un journal koweïtien le ministre des Affaires étrangères de l'EAEU.

ment commun avait jusqu'à ce moment été examiné. Les trois mouvements, divisés depuis des années par une vive rivalité, avaient auparavant publié une déclaration séparée soulignant l'harmonie régnant entre eux face aux Portugais, et leur conviction que rien ne pouvait empêcher la réalisation d'un accord.

Ils ont accusé "les ennemis de l'indépendance" de vouloir répandre des rumeurs tendancieuses et entreprendre des manœuvres d'intimidation, visant à mettre en danger la paix et l'économie du territoire.

Progrès substantiels réalisés aux négociations sur l'Angola

PENINA (Reuter) — Le Portugal et les trois mouvements angolais de libération ont annoncé la nuit dernière avoir réalisé des progrès substantiels dans leurs négociations sur l'indépendance de l'Angola.

Une déclaration affirme qu'ils ont abouti à un accord sur plusieurs points fondamentaux concernant le projet

présenté par les trois groupes nationalistes africains.

Ces points touchent à "l'établissement de futures structures de gouvernement en Angola."

Le comité de rédaction formé d'experts juridiques, élaborant le texte d'un accord, a également réalisé de grands progrès, ajoute la déclaration commune. Les délé-

gués ont terminé leurs travaux à 22 heures et les reprendront à 10 heures du matin.

Le communiqué, qui souligne "l'atmosphère de franchise et grandissante cordialité", paraît indiquer que le sommet réuni à Penina accélère ses travaux après avoir plus ou moins piétiné après son ouverture vendredi dernier.

Hier après-midi, un porte-parole d'un des trois mouvements africains, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) avait déclaré que seulement deux des dix pages du docu-

L'OPEP désire une conférence multi-étatique sur le pétrole

BAGDAD (AFP) — "La quarante-deuxième conférence ministérielle des pays membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) appuie toutes les initiatives visant à organiser une conférence à laquelle participeraient les pays producteurs et consommateurs de pétrole, les états industrialisés et les pays en voie de développement", indique le communiqué publié hier à Bagdad

concernant les résultats de la conférence ministérielle de l'OPEP qui s'est tenue les 12 et 13 décembre 1974 à Vienne.

Ce communiqué, qui doit être publié simultanément dans tous les pays membres de l'OPEP, dénonce "toutes les initiatives visant à affaiblir le rôle des producteurs et consommateurs de pétrole".

Le communiqué indique

d'autre part que le prix du pétrole a été fixé à 10,12 cents par baril à partir du premier janvier 1975 et jusqu'à fin juillet de la même année.

La conférence a en outre décidé de soumettre aux gouvernements des pays membres une proposition suggérant la tenue d'une réunion

conjointe des ministres des Pétroles et des Finances à Alger le 24 janvier.

Elle a enfin décidé de tenir sa prochaine réunion ordinaire à Libreville le 9 juin prochain en réponse à une invitation du gouvernement du Gabon.

ne semblent pas favorables dans l'immédiat à une autre proposition américaine: celle d'autoriser le FMI à vendre sur le marché libre une partie de son or pour accroître ses ressources.

Tout en étant d'accord sur le principe de l'élimination de l'or du système monétaire, les 24 estiment que ce processus doit se faire lentement et progressivement.

En ce qui concerne l'augmentation des quotes-parts au FMI, les pays en voie de développement auraient adopté la position suivante:

— relèvement global de 50 pour cent des contributions des pays membres. Les Européens estiment que l'augmentation des quotas pourrait se situer entre 30 et 35 pour cent et les Etats-Unis ne veulent pas qu'elle dépasse 25 pour cent.

— en même temps, les 24 veulent un triplement de la part des pays exportateurs de pétrole, qui passerait ainsi de 5 à 15 pour cent. Les Européens et les Américains n'envisagent qu'un doublement de la contribution des pays pétroliers.

OUVERTURE de notre 2e MAGASIN
Bientôt au 200 est, St-Joseph
Coin Caron, ancien édifice
Cyrille Robitaille

Foyer du meuble

hostellerie ?
parc des braves

L'HOTELLERIE PARC DES BRAVES est un immeuble de 140 appartements répartis sur 14 étages. Unique en son genre, entouré de verdure, à proximité du cœur de la ville, il vous offre en plus du confort, de la quiétude et d'une complète sécurité, une gamme de services sans précédent à Québec, bref, un mode de vie idéal et de bon goût.

POUR VOUS DONNER UN APERÇU COMPLET DE CES SERVICES, MENTIONNONS:

- Une élégante salle à manger vous dispensant une cuisine et un service impeccable.
- Un bar avec terrasse vous permettant d'agréables moments de détente avant les repas.
- Une salle à manger privée de huit personnes pour recevoir vos amis ou votre famille.
- Une bibliothèque où vous pourrez lire ou jouer au bridge.
- Une chapelle où la messe est célébrée chaque jour pour vous.
- Un salon de coiffure pour vous garder en beauté.
- Un studio de santé avec bain tourbillon pour vous maintenir en forme, frais et dispos.
- Un garage avec accès facile.
- Une épicerie, une tabagie et un service de teinturerie pour vous dépanner.
- Sur place, ouvert un jour par semaine, un comptoir de la Caisse Populaire Belvédère.
- Un service postal complet et votre courrier livré à l'étage dans votre casier.

VOTRE LOYER VOUS DONNE DROIT EN OUTRE:

- A 365 repas que vous devez prendre à l'intérieur d'une année mais répartis à votre choix, soit le midi, soit le soir, ou soit les deux si vous avez à vous absenter ou à voyager. Pour les personnes désirant prendre 2 repas par jour régulièrement, un supplément est ajouté au prix de location. Vos parents et vos amis peuvent prendre leurs repas en votre compagnie. A cette effet, nous acceptons votre signature sur l'addition ou si vous préférez, vous pouvez acheter une carte à l'entrée.
- Chaque mois, un état de compte des repas consommés vous sera envoyé.
- A un service domestique où la préposée s'occupe de l'entretien de votre appartement 5 jours par semaine.
- Enfin et surtout, un service d'infirmières 24 heures par jour. Pour répondre à toute urgence, votre appartement est relié directement à son bureau par deux boutons d'appels situés dans la chambre et dans la salle de bains. Si désiré, votre dossier médical est gardé en filière. Un système d'intercom nous permet, s'il y a lieu, de faire un appel général à tous les locataires.

NOUS OUVRONS LE 1er FEVRIER 1975.

750, CHEMIN STE-FOY - 527-2508, 681-0041

parlez-vous sérieusement?

L'intérêt qui vous est accordé et la prise en considération de ce que vous dites sont souvent reliés au confort de vos auditeurs. Nos salles pour congrès, réunions ou stages d'études sont conçues de manière à assurer le bien-être de vos convives, et par le fait même sont des gages de votre réussite. Chez nous, vous avez la salle de votre côté.

auberge Quality Inn
 3115, boul. Laurier, Ste-Foy
 tel. (418) 658-5120
 «Un peu en retrait... mais tellement en avance»

OFFRE DE MI-SEMAINE
 Achetez une boîte économique à prix courant, et obtenez

GRATUITES

FRITES DORÉES POUR TROIS PERSONNES
 8 ONCES LIQUIDES DE SALADE DE CHOU CRÉMEUSE

VOUS ÉPARGNEZ \$1.20

MARDI, MERCREDI et JEUDI LES 14-15-16 JANVIER

Poulet Frit à la Kentucky.
 Colonel Sanders et ses aides le font "bon à s'en lécher les doigts."

La Villa du Poulet.
 Il y en a une près de chez vous!

619 AUTOS À VENDRE

FILIE vendrait Pontiac automatique 1974, 2.300, 688-7002 soir.

A VENDRE: Chevrolet Impala 1970, prix à discuter, téléphone 842-2081.

BARRACUDA 1972, 37.000 miles, 2 portes, hard-top, avec pneus radials, servofrein, servo-direction, 2.300, à discuter, heure soir, 687-6990.

TOYOTA Celica, tout équipée, 1972, AM FM, 4 pneus d'hiver, 50 gallons d'essence gratuits, 661-6901, 638-1340 demander M. Robert Baker.

GTO Judge 400, 1970, très propre, mécanique parfaite, 4 barils, 4 vitesses au glissement, très sport, fait voir, après 7 heures 822-4000.

DEPOSITAIRE VOLKSWAGEN

VENTE, SERVICE, PIÈCES

BIENFÊTE AUTO LEVIS, 632-2133

MODÈLES USAGÉS 1963 A 1973

DUSTER 1973, très bon ordre, 53.000, après 6 heures, 824-4346.

FORD Pinto 1971, 36.000 miles, prêt pour l'hiver, 800, 871-6020.

53.000 MUSTANG 11, 1974, 6000 miles, moteur V8 vitesses manuelles antilock, pneus radials, radio, 327-8005 ou 832-4018.

COMPTON sedan 1967, automatique, 280, peinture neuve, mécanique parfaite, 5740, 839-6562, à adresser Guy Lamontagne.

PARTICULIER Dodge Polara 1966, V8 automatique, excessivement propre, 80.000 miles, mécanique en parfait état, 324-1173.

GARAGE J.P. Laberge, débouillage peinture, 23 rue Huot, Ange-Gardien, Spécialiste autos accidentées, 822-1539.

MERCURY Cougar XBT 1973, tout équipé, pneus radials, 30.000 miles, très bon état, 661-8036.

FORD Torino 1972, 2 portes, 4 pneus d'hiver, 8 cylindres, automatique, servofrein, servodirection, 688-1179, 2475.

DODGE 1972, Polara, 4 portes sedans, V8, 318, servodirection, servofrein, bon condition, 1387-2420.

VOLKSWAGEN 1971, modèle 1600, automatique, pneus Michelin, légèrement accidentée, 800, meilleure offre, 832-0077.

PONTIAC Parisienne 300, 1969, carburateur, transmission, freins, démarreur, etc., remis à neuf, 1708 St. Charles.

VOLKSWAGEN 1972, 1900 miles, sacrifier, toute offre raisonnable acceptée, 527-0706.

SUPER Jeep CJ5 1973, jamaica soit l'hiver, 12.000 miles, V8, servodirection, radio, 625-2862.

MERCURY Marquis 1971, 4 portes, 36.000 miles, peinture neuve, moteur 400 pouces cubes, 822-3000, 888-3222.

FORD Galaxie 500, 1968, 3 portes, hard top, automatique, vendre ou échanger pour plus grosse voiture, 661-6819.

Cougar 1971, single-baquet, 19.000 miles, tout vigne, un seul propriétaire, parfaite condition, 83.000, 638-7461.

CHRYSLER Imperial 1966, tout vigne, carburateur très propre, équipement complet, pneus neufs, 800, 827-4578.

1972 ECONOLINE V8 1 tonne, boîte longue, 26.000 miles, parfaite condition, Jean Verina, 529-4361.

ALBAINE Vega 1971, en bon état, prix à discuter, raisonnable, 663-1761 soir, 628-5009 ou 527-8616.

VOLKSWAGEN 1968, moteur refait à neuf, prêt pour l'hiver, 800, 831-8232, entre 8 et 3 heures.

1973 CORONA hardtop 2 portes, stères, 15.000 miles, 3.000 miles garantie, de monastère, Charlebourg, Arto, 823-9843.

VOLKSWAGEN 1971, 43.000 miles, chauffeur gax, excellente condition, jour, 638-7735.

TOYOTA Sprinter 1970, prix à discuter, 638-9863.

DODGE Dart sport 1973, 6 cylindres, 3 vitesses, manuelles, 33.000 miles, prix discutable, 629-3483.

PLYMOUTH grand coupé, 1973, 30.000 miles, équipement, extraordinaire, excessivement propre, garantie, 1000, 329-4304.

VOLKSWAGEN Camper 1968, isolé, peinture neuve, bonne mécanique, 800, 667-6540.

MARK IV 1972 Lincoln, climatic, Michelin, équipement maximum, vraiment impeccable, 667-4344.

Cougar 1968, V8-302, stères, console, vigne, vraiment impeccable, aubaine, 667-4044.

CHRYSLER Biscayne 1969, sedan, vis, automatique, mécaniquement bon, 973, 667-4044.

DAME vend Vega GT 1972, comme neuve, seulement 6.000 miles, prix à discuter, 632-4221.

VOLKSWAGEN 1972, Super Beetle, refait à neuf, prix de liste, demande Jean-Pierre, 872-1540, 843-8357.

STATION Wagon Chevrolet 1968, aubaine, 8450, 8407382 STATION Wagon Chevrolet 1968, aubaine 8450, 842-7362.

OCCASION unique, Pontiac Laurentien 1970, V8 automatique, servofrein, servo-direction, parfaite condition, 14.250, 872-1347.

BALLYE Nova 1972, 3 vitesses, manuelle, 43.000 miles, 52.400, jour 529-9404, soir 527-9801.

TOYOTA Crown 1970, automatique, sedan 4 portes, 20.000 miles, 51.700, succession, après 6 heures 632-9820.

CORONET 1975, 2 portes, 4.000 miles, encore 9 mois de garantie, cause auto, 529-4247.

VEGA 1972, 2 portes, équipée, 2350 Boulevard Henri Bourassa, 26.000 miles, 51.200 ou meilleure offre, 746426.

CHRYSLER 1968, 302, 4 barils, tout vigne, vitres teintées, 3.200, excellente condition, 628-7810.

TOYOTA Celica GT 1974, tout équipée, comme neuve, demander Robert, 1-285-3060 jour, 1-285-0994 soir.

VOLKSWAGEN 1960, 1969, automatique, vraiment exceptionnelle, chauffeur, fait voir, 667-4044.

Ford 1968, urgent, parfait ordre de mécanique et de marche, dernier prix 8225, 529-8048.

CHRYSLER 1974 Biscayne 330 - peinture neuve, 80.000 miles, 52.300, 832-6428.

PLYMOUTH Cricket 1971, échange, finance, acceptées, 661-6948, 628-8737.

CONTINENTAL 1968, peinture neuve, bon condition, 661-6648 ou 628-8737.

AUCUN comptant pour acheter automobile si vous travaillez, 529-9871, 528-6363.

DATSUN 1974, radio, 6.000 miles, avec garantie, après 6h, 522-6671.

GEMLIN 1974 à vendre, 9.000 miles, cause automobile, 628-1147, voir semaine, jour 661-7130.

CHEVELLE Malibu 1970, 2 portes, très propre, propriétaire dame, 667-7791.

CAMARO de luxe 1971, V8, automatique, Marci Bedard Associés 824-4913.

MUSTANG Fordard 1971, V8, automatique, 44.000, Marci Bedard Associés 824-4913.

CHRYSLER 300, hard-top, 1970, 30.000 miles, 82.000, 633-2044.

MAVERICK, parfaite condition, pneus neufs, fille propriétaire, fait voir, 623-4263.

DEMOSSELLE vendrait Celica 1973, 81.500, cause départ, 843-9849.

THUNDERBOLT 1970, parfaite condition, 45.000, moins prix liste, particulier, 527-4139.

FAIRLAIN Cobra Jet, 428, peinture neuve, parfait, fait voir, 632-6280.

STATION Wagon Pontiac Safari 1972, en parfait ordre, 529-9693, 872-2314.

DATSUN 1972, 51.000, 45.000 miles, très propre, 623-2181.

619 AUTOS À VENDRE

REGLEMENT de succession, Citroën DS 1972, tout équipée, 688-0630.

BUICK Wildcat 1966, tout électrique, très propre, 840, 663-3483.

NOVA SS 1975, 4 vitesses, 4 barils, 1.800 miles, balance de financer, 842-6919.

HORNET 1973, comme neuve, bas millage, 1929-3494.

DATSUN 1970, 51.000, Oldsmobile Cutlass 1968, aubaine, 837-5640.

ASTRE 1973, 4 vitesses, pneus Michelin, après 7h, 837-2759.

MERCURY Montego GT 1973, automatique, plancher, 39.000 miles, 53.200, 843-4831.

AUBAINE, Duster 1970, 6 cylindres, automatique, bonne condition, mécanique, 843-1261.

CITROËN 1972, 54.000, 52.200, motoneige 1973, jamaica servi, 8000, 628-3303.

CELICA ST 1973, bonne condition, 34.000 miles, 746455.

MAVERICK 1972, 2 portes, automatique, 6002, 872-8700.

DODGE Dart 1968, V8, moteur 1971, prix à discuter, 872-9783.

RENAULT 12 TL 1972, manuelle, 13.000, Tel. 527-9629.

VEGA 1972, 800, manuelle, jour, 661-2110, soir 667-6560.

MONTGO RX 1973, 31.000 miles, tout équipée, d'un particulier, 651-1890.

COMET 1973, tout vigne, 6 cylindres, automatique, très propre, excellente condition, 22.000 miles, 82.600, 638-7707.

CHEVSEY New-Yorker Brougham 1973, équipement complet, 16.000 miles, 54.500, 661-3504.

VOLKSWAGEN Super 1973, 25.000 miles, très propre, 81.850, 633-7673.

PLYMOUTH Sebring, 1973, hard-top, équipé, état neuf, 529-4394.

TOYOTA Corolla 1973, manuelle, bon condition, 1.400 miles, 832-4734.

TOYOTA Corolla 1970, 1974, manuelle, 8.000 miles, 524-6368, 623-3386.

1973 COROLLA 1600, 4 portes automatique, peinture neuve, 632-9845.

PEUGEOT 304, 1970, 45.000 miles, très bon état, 800, 832-4221.

FAIRLANE Torino 1970, hardtop, service, V8-302, vraiment propre, aubaine, 667-4044.

TORINO 1970, sedan, V8-302, service, propre, bas millage, aubaine, 667-4044.

OLDSMOBILE Toronado, 1970, excessivement propre, bon ordre, 52.600, 623-3066.

STATION Wagon, Chevrolet 1969, 6 cylindres, automatique, échange, 5750, 842-5002.

ROLLS-ROYCE Bentley 1959, en excellente condition, Téléphone Rimouski 1-723-8888.

COMET GT, 1960, 1970, 3000, Tel. 524-3136, après 5 heures.

PLYMOUTH Satellite 1972, 45.000 miles, très propre, 661-8442.

RENAULT 12, 1971, 45.000 miles, prix discutable, radials neufs, 638-0912.

1973 DATSUN 1200 Fastback, automatique, jeune fille, très propre, 623-9845.

1974 CELICA, 4 vitesses, très propre, garantie, 832-9845.

CHRYSLER custom newport 1974, équipement complet, 8.800 miles, 667-3478.

RENAULT 121 1973, comme neuve, 19.000 miles, 51.500, Tel. 842-6851.

VOLKSWAGEN 1973, en parfaite condition, cause voiture fournie, 661-2407.

PONTIAC 1969 très propre, tout équipé, 873, Tel. 671-3922.

2 AUSTIN America 1972, prix à discuter, 529-9711.

TORONADO 1973, tout équipée, très propre, très bon prix, 628-9973 après 8 heures.

PONTIAC 1969, sedan, Parisienne, automatique, 8000, en bon état, 523-9461.

NAULT 12, Station Wagon, 1972, 30.000 miles, 661-3949.

MAVERICK 1974, bas millage, après 6h, 667-4172.

BUICK Electra 1969, hardtop, 81.500, Chevrolet 1968, hardtop, 8000, Pick-up Dodge 1969, 4 tonne, 800, 661-4774.

FILIE vendrait Pontiac Astre, 1973, hatchback, automatique, prix à discuter, 632-4307.

DAME vendrait Volkswagen 1971, 1600, de luxe, très propre, peinture neuve, 832-9283.

CHEVROLET 1968, 8 automatique, bas millage, bon état, 5750, 524-4251.

METZCO Riveau 1969, sedan, équipé, vraiment propre, aubaine, 81.000, 667-4044.

LTD Brougham hardtop 1969, équipement complet, bas millage, aubaine, 667-4044.

TOYOTA Corolla 1971, mécanique parfaite, peinture neuve, 550, 842-7362.

BEAUMONT deceptable 1967, parfaite condition, peinture neuve, 550, 842-7362.

PONTIAC 1968, 2 portes, hard-top, 8000, Tel. 529-4247.

Ford Custom 300 1968, 8450, Matador 1971, 5000, 628-9612.

VOLKSWAGEN 1970, automatique, 40.000 miles, 51.100, 842-9042.

VOLKSWAGEN Karmann Ghia 1971, automatique, 663-2136, 661-2920.

CHEVROLET Bel Air 1973, hard-top, 20.000, V8 automatique, 663-4345.

TOYOTA Celica 1972, excellente condition, 14.000 miles, 51.000, 656-6242 (Clement).

COROLLA 1200 1974, 4.000 miles, prix discutable, 623-5465 demander Jean.

CADILLAC Coupé Ville 1974, 18.000 miles, équipement complet, 57.000, 849-4321.

CORTINA 1960, GT, reconditionnée, 5200, 628-0411.

VOLVO 1971, station, pneus d'été, hiver, radio, 30.000 miles, 631-0906.

CORTINA 1970, manuelle, 35.000 miles, 5800, 638-1089 après 3 heures.

1972 CITROËN D Spécial, 37.000 miles, comme neuve, peinture neuve, 638-1364.

PONTIAC 1968, parfaite condition, bas millage, 523-5442.

FILIE vendrait Pontiac 1971, 30.000 miles, 829-5227, 883-5888.

DODGE Dart 1968, 42.000 miles, V8, automatique, 8000, 628-0736 après 6h.

FIAT 124, coupé sport, 1973, cause départ, 833-2890.

MUSTANG Mach 1, 1971, équipé sport, 523-8318 après 4 heures.

CHRYSLER 300, hard-top, 1970, 30.000 miles, 82.000, 633-2044.

MAVERICK, parfaite condition, pneus neufs, fille propriétaire, fait voir, 623-4263.

DEMOSSELLE vendrait Celica 1973, 81.500, cause départ, 843-9849.

THUNDERBOLT 1970, parfaite condition, 45.000, moins prix liste, particulier, 527-4139.

FAIRLAIN Cobra Jet, 428, peinture neuve, parfait, fait voir, 632-6280.

STATION Wagon Pontiac Safari 1972, en parfait ordre, 529-9693, 872-2314.

DATSUN 1972, 51.000, 45.000 miles, très propre, 623-2181.

619 AUTOS À VENDRE

RENAULT 12 TL 1971, 36.000 miles, cause départ, bureau, 688-0630, soir, 667-2494.

CADILLAC 1965, sedan de ville, propre, 840, Tel. 849-3924.

VEGA 1973, 11.000 miles, manuelle, cause mortelle, 871-6040.

TOYOTA Corolla 1960, manuelle, 1971, 81.350, Tel. 661-2716.

PONTIAC 2-2, 1970, 42.000 miles, très propre, 871-6040.

CAMARO 1971, très propre, 47.000 miles, étudiant, 525-5527, 623-1983.

TOYOTA Corolla 1972, 1600 cc, 38.000 miles, étudiant, 525-5527, 623-1983.

CJ5 1974, V8 10.000 miles, 53.000, Tel. 872-1958.

DODGE Polara 1971, bonne condition, 81.400, Tel. 628-3369.

RENAULT 8, 1971, très propre, mécanique en très bon ordre, 8000, 527-9019.

DATSUN 1960, 1971, 2 portes, 45.000 miles, mécanique parfaite, 843-1200.

CORVETTE 1969, accidentée, équipement complet, 661-3504.

VOLVO 142E, 1971, overdrive, 628-0212.

CAMARO 728, 1971, 832-3892.

CADILLAC 1968, 81.500, demandez Jean, 631-7923 après 6h, 688-6096.

FEMME vendrait Toyota Corolla 1973, 16.000 miles, manuelle, 878-2779.

PONTIAC 1968, Strato-Chief, 327, 5500, Tel. 837-4256.

FORD Pinto 1974, automatique, 9.000 miles, prix à discuter, 633-0790.

CITROËN DS-21 Pallas 1970, 51.200, 631-5139.

CHEVROLET 1970, 350 cc, parfait ordre, 800, 861-8036.

PEUGEOT 1971, cause auto fournie, 1.600, 5759.

FORD Galaxie XI 1967, décapotable, bon ordre, prix raisonnable, 832-8963.

FIAT 124 1973, départ Europe, parfait état, radiaux, antirouille, 633-4357.

VOLKSWAGEN 1973, parfaite condition, 11905, BLM Auto Inc., 667-7722.

CADILLAC Eldorado 1973, blanc, parfait ordre, directement propriétaire, 628-5856.

PAR BOVIN Auto,

DECES et AVIS DIVERS

• RHETORIQUES et AMICALES • FUNERAIRES
• REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM
• SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

dan le monde

705 AVIS DE DECES

BEAUPRE (Maria Rochon) — A l'hôpital St-Augustin, le 12 janvier 1975, à l'âge de 87 ans et 11 mois, est décédée dame Maria Rochon, épouse en 1ère noces de M. Antonio Langlois et en 2e noces de M. Joseph Beupré. Elle demeurait au 2 Parc St-Laurent, Villeneuve. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 janvier 1975, à 10 heures. Départ de la

BOIVIN (Roger) — A Québec, le 10 janvier 1975, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Roger Boivin, employé civil, époux de dame Madeleine Pichette. Il demeurait au 122, rue Du Roi. Les funérailles auront lieu mardi le 14 janvier à 2h30.



Départ des salons de la

Cie Hubert Moisan 253 est, St-Joseph à 2h30 pour l'église N-D de Jacques-Cartier et de la au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses deux fils et sa belle-fille, M. et Mme Gilles Boivin (Lorraine Rochette), M. Marc Boivin, son beau-père, M. Albert Pichette, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Roland Bédard (Jacqueline), Mlle Gertrude Boivin de Montréal, M. et Mme Jean Daoust (Marie-Paule) de Montréal, M. et Mme Claude Boivin (Paulette Masson), M. et Mme Jean-Guy Boivin (Jeanne d'Arc Boutet), M. et Mme Fernand Boucher (Rolande Pichette), M. Maguel Pichette, M. et Mme Paul-Henri Pichette (Jacqueline), M. et Mme Jean-Paul Jancas (Gisèle Pichette), M. et Mme Eddy Blouin (Berangère Pichette), M. et Mme Roland Rousseau (Louise Pichette), ainsi que plusieurs oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et cousines. N.B. Salon fermé entre 5 et 7 heures.

BEAULIEU (Lorenzo) — A l'hôtel-Dieu de Québec, le 11 janvier 1975, à l'âge de 64 ans et 11 mois, est décédé M. Lorenzo Beaulieu, manufacturier et vendeur de monuments funéraires, époux de dame Lucienne Michaud. Il demeurait à Ste-Hélène de Kamouraska. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 janvier à 10h30.



Départ du funérarium

Caron, St-Pascal à 10h10 pour l'église de Ste-Hélène et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants et ses gendres, M. et Mme Pierre Lachance (Denise), M. et Mme Richard Drapeau (Céline), Gilbert et Jean-Marc, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Gérard Beaulieu (Germaine Desjardins), Philippe Beaulieu (Laure Levesque), Philippe Moreau (M. Jeanne), Anne-Marie et Marguerite Beaulieu, Philippe Garon (Cécile), Albert Beaulieu (Jacqueline Beaulieu), Alphonse Beaulieu (Eliane Charest), Omer Damours (Florence), Gérard Gaudin (Gilbert), François Beaulieu, Raymond Beaulieu (Yvette Belanger), G. Henri Michaud (Alice Tremblay), Mlle Léa Benabé (Augustine Michaud), Adrienne Michaud, Benoît Michaud (Yvette, Girard), Marcel Michaud (Yvonne Caouette), J.-Paul Martineau (Gemma Michaud), ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces, cousins et cousines. Prière de ne pas envoyer de fleurs, compenser par des dons aux missions.

BEGIN (Clovis) — A Québec, le 12 janvier 1975, à l'âge de 75 ans et 11 mois, est décédé M. Clovis Begin, époux de dame Gabrielle Hins. Il demeurait au 2455 rue Evangéline, Giffard. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 janvier à 11h. Départ des salons funéraires



Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 900, 1ère avenue Québec à 9h45 pour l'église St-Esprit et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses belles-filles, Mlle Lilliane Boissinot, Mlle Mireille Boissinot, M. et Mme Clément Boissinot (Huguette Lebel), M. et Mme Laval Boissinot (Denise Dionne), M. et Mme Jean-Serge Boissinot (Colette Galant), M. Gaétan Boissinot, Mlle Renée Boissinot, M. et Mme Robert Richard (Sandra), M. Christian Boissinot; ainsi que plusieurs petits-enfants, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 5h et 7h.

BRASSARD (Jeanne) — A Québec, le 11 janvier 1975, à l'âge de 68 ans, est décédée Mlle Jeanne Brassard. Les funérailles auront lieu mardi le 14 janvier à 10h. Départ du funérarium du Foyer Notre-Dame des Anges, 280, Blvd. Langevin à 9h45 pour l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier et de la au cimetière St-Charles, sous la direction de la Maison

Lépine-Cloutier Ltée Elle laisse dans le deuil ses frères et ses sœurs: M. Jean-Charles Brassard, Hlle Lucienne Brassard, Xme Pierre Tremblay (Simonne), M. Maurice Brassard, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

COUTURE (Thérèse) — A Québec, le 11 janvier 1975, à l'âge de 34 ans et 3 mois, est décédée dame Thérèse Couture. Elle demeurait au 280 rue Papineau. Les funérailles auront lieu mercredi, le 15 janvier, à 11h. Départ de la coopérative du pied de la Falaise

à 10h45 pour l'église Jacques Cartier, et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, France et Patrick, son père, M. Henri Couture, ses frères et sœurs, M. Jean-Guy Couture, M. et Mme Jean-Claude Couture, M. et Mme Gilles Couture, Mlle Lise Couture, M. et Mme Raymond Gaudin (Irène), Mlle Gisèle Couture, Mlle Louise Couture, ainsi que plusieurs oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et cousines.

COTE (Marie-Anne Roy) — A Québec, le 11 janvier 1975, à l'âge de 69 ans et 9 mois, est décédée dame Marie-Anne Roy, épouse de M. Arthur Côté. Elle demeurait au 25 av. Genest, Ste-Pétronille, I.O. Les

funérailles auront lieu mardi le 14 janvier à 11h. Départ des salons funéraires Wilbrod Robert Inc. 3221, Av. Royale Giffard à 10h45 pour l'église de Giffard et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, son fils Michel (Diane Godbout), sa fille Claire, ses frères, Charles-Henri (Marie-Jeanne Tremblay), Jean-Léon (Laurence Vézina), ses sœurs, Mlles Marie-Laure et Géraldine Roy, belles-sœurs, Mme Amédée Roy, Mme Adélard Roy, ses petits-enfants, Daniel, France et Steve Côté.

COTE (Roméo) — A Neufchâtel, le 12 janvier 1975, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Côté. Il demeurait au 388, rue Roland. Les funérailles auront lieu mercredi, à 10h. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc. 30, rue St-Joseph Loretteville à 9h45 pour l'église de St-André et de la au cimetière St-Charles. Il était le frère de Yvonne (Mme J.-C. Jacques).

DROLET (Marie-Anne) — A l'hôpital St-Ambroise, le 12 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédée Mlle Marie-Anne Drolet. Elle demeurait au 27, du Ruisseau, Neufchâtel. Les funérailles auront lieu mardi à 3 heures. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc. 30, rue St-Joseph Loretteville et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs, Jean-Baptiste, Corinne (Mlle Léopold Jobin), Melina (Mme Alfred Falardeau), Lauretta (Mme Léopold Falardeau), Cécile (Mme Lucien Martel), Mme René Drolet, Jeanne d'Arc, M. et Mme Marcel Verrette, Marie-Claire (Mme Raymond Drolet), M. et Mme Raoul Drolet, M. et Mme Léopold Drolet, M. et Mme Ludger Drolet.

FRENETTE (Marie-Anne Leclerc) — A Québec, le 11 janvier 1975, à l'âge de 73 ans, est décédée dame Marie-Anne Leclerc, épouse de Léandre Frenette. Elle demeurait au 321 rue Notre-Dame, Portneuf Station. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 janvier à 10h30. Départ de la résidence funéraire

Laurent Leclerc & Fils Ltée 680, rue St-Charles Portneuf Station à 9h15 pour l'église de Portneuf Station et de la au cimetière paroissial. Elle était la mère de Françoise (Mme Gérard Montambault), Denise, Charles-Emile (Denise Pronovost), Jeannine (Mme Alexandre Côté), Julieanne (Mme Fernand Côté), ses petits-fils: Denis Montambault et Jean Frenette. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs.

GAGNON (Jean Charles) — A Québec, le 10 janvier 1975, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Jean Charles Gagnon, époux de dame Marie Rose Martel. Il demeurait au 396, rue de la Salle. Les funérailles auront lieu mardi le 14 janvier à 10h. Départ des salons de

La Cie Hubert Moisan, 253, est, St-Joseph à 9h50 pour l'église de St-Roch et de la au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Denis, Jocelyn, Alain et Jean François; sa mère: Mme Wilfrid Gagnon (Marguerite); sa belle-mère: Mme Adélard Martel (Yvonne); ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean Paul Giguère (Yvette Gagnon), M. et Mme Roger Gagnon (Huguette), M. et Mme Paul Henri Labrecque (Pierre), M. et Mme Lucien Gagnon (Colette), M. et Mme Paul Henri Gagnon (Gisèle), M. et Mme Marcel Croteau (Claude), M. et Mme Marc Renaud (Denise), M. Yves Gagnon, M. et Mme Jean Louis Gagnon (Monique), M. et Mme Adélard Martel (Irène), M. et Mme Savio (Yvonne), M. et Mme Louis Martel (Simone), M. et Mme Gilles Boudreau (Desnoyers), M. et Mme Jean Paul Martel (Jocelyne), M. et Mme Marcel Martel (Lucette), Mlle Gemma Martel, Mlle Marguerite Martel, Mlle Pauline Martel, ainsi que plusieurs oncles et tantes, neveux et nièces, cousins et cousines.

GALARNEAU (Hélène Bertrand) — A Donnacona, le 11 janvier 1975, à l'âge de 84 ans et 6 mois, est décédée dame Hélène Bertrand, épouse de feu Rosaire Galarneau. Elle demeurait au 183 Av. Côté, Donnacona. Les funérailles auront lieu mardi le 14, à 3h. Départ du funérarium Roger Benoit, 344 rue Notre-Dame Donnacona à 2h45 pour l'église Ste-Agnès de Donnacona et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme André Galarneau (Lucile Bourgeois), M. et Mme Roland Tessier (Julienne), M. et Mme Aurèle Beupré (Suzanne), M. et Mme Jean-Yves Langlois (Annette), M. et Mme Justine Denais (Angèle), Mlles Jeanne-D'Arc, Denise et Blandine Galarneau; ses frères, beaux-frères et belles-sœurs: M. Jean-Baptiste Bertrand, M. et Mme Armand Bertrand, Mme Jean-Baptiste

Laroche, M. et Mme Chrysostome Galarneau, Mme Romuald Morissette, plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

GAMACHE (Angéline) — A Québec, le 11 janvier 1975, à l'âge de 81 ans et 9 mois, est décédée Mlle Angéline Gamache, ex-employée de l'Hydro-Québec, fille de feu M. et Mme Xavier Gamache. Les funérailles auront lieu mardi à 10h. Départ des salons funéraires Wilbrod Robert Inc. 3221, Av. Royale Giffard à 9h45 pour l'église de Giffard et de la au cimetière St-Charles.

GOSSELIN (Marie-Claire Gosselin) — A Québec, le 12 janvier 1975, à l'âge de 74 ans, est décédée dame Marie-Claire Gosselin, épouse de M. Paul Gosselin. Elle demeurait au 611, rue Franklin. Les funérailles auront lieu le jeudi 16 janvier à 10h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 335, des Oblats à 9h45 pour l'église St-Joseph et de la au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, sa sœur, Mme Napoléon Tourangeau (Delphine), son beau-père, M. Napoléon Gosselin, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Yvonne Gosselin, M. et Mme Fred Gilpin (Germaine Gosselin), M. et Mme J.-M. Gosselin (Carmen Lavoie), M. et Mme P.-A. Gosselin (Claire Lafond), M. et Mme A. Gosselin (Gilberte Blouin), ainsi que plusieurs neveux et nièces.

LABROSSE (Philippe H.) — A Québec, le 12 janvier 1975, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Philippe H. Labrosse, époux de dame Edith-Mary Keele. Il demeurait à Kingston, Ont. Les funérailles auront lieu mardi le 14 janvier à 9h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée, 975, Marguerite-Bourgeois à 9h45 pour l'église St-Sacrement et de la au cimetière de Kingston, Ont.

LAMBERT (Wilfrid) — A Montmagny, le 11 janvier 1975, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Wilfrid Lambert, époux de dame Albertine Giguère. Il demeurait au 69 boul. Lafontaine, Montmagny. Les funérailles auront lieu mardi le 14 janvier à 10h. Départ de la résidence funéraire

Marcel Gignas 1400, Marie-Victorin St-Nicolas à 10h30 pour l'église St-Nicolas et de la au cimetière paroissial.

LEBRASSEUR (Noé) — A Québec, le 11 janvier 1975, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Noé Lebrasseur, époux de dame Marie-Jeanne Lebrasseur. Il demeurait au 369, 54ème rue, Leclerc, Donnacona. Les funérailles auront lieu mardi le 14 janvier à 14h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 7885, 1ère av., Chsbourg à 13h45 pour l'église St-Rodrigue et de la au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils, filles, gendres et belles-filles, M. et Mme Noël Lebrasseur, M. et Mme Ernest Lebrasseur, M. et Mme Abel Lebrasseur, M. et Mme Théodore Lebrasseur, M. et Mme François Roussy (Stella), M. et Mme Léonide Bourgeois (Juliette), M. Paul-Yvon Lebrasseur, M. et Mme Marcel Tremblay (Francine), M. et Mme Gérard Belley (Evelyn), Mlle Marie-Jeanne Lebrasseur, plusieurs petits-enfants, ainsi que de nombreux frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs.

LEVASSEUR (St Léona) — A l'hôtel-Dieu de Québec, le 11 janvier 1975, à l'âge de 54 ans, après 36 ans de vie religieuse, est décédée Sœur Léona Levasseur, (Sœur Marie-William) S.C.I.M. Les funérailles auront lieu le mardi 14 janvier à 14h30, sous les soins de la maison

Lépine-Cloutier Ltée en la chapelle des religieuses de la Maison Mère du Bon Pasteur, 1080, La Chevrotière et l'inhumation se fera au cimetière de la communauté à Ste-Foy.

MARCOUX (J. Edouard) — A Québec, le 11 janvier 1975, à l'âge de 81 ans et 11 mois, est décédé M. J. Edouard Marcoux, époux de Mary Roy. Il demeurait au 715, Ste-Claire. Les funérailles auront lieu lundi le 13 janvier 1975 à 10h00. Départ de La

La coopérative funéraire du Plateau 260, des Franciscains Québec

à 9h45 pour l'église St-Jean Baptiste et de la au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils Jean-Guy (Jacqueline Morency), sa fille Jeannine (Claude Fortin), ainsi que ses petits-enfants Lyne Marcoux et Danielle Fortin. Salon fermé de 17h à 19h.

MATHIEU (Oscar) — Au centre hospitalier de Laval, le 10 janvier 1975, à l'âge de 67 ans et 5 mois, est décédé M. Oscar Mathieu, époux de dame Yvette Forgues. Il demeurait à St-Marc-des-Carrières, Cte Portneuf. Les funérailles auront lieu mardi à 10 heures. Départ des salons

Guy Denis Ltée, 950, boul. Dussault, St-Marc-des-Carrières à 9h45 pour l'église St-Marc et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Carmen (Mme Rosaire Laperrière), Denis, Jean-Guy (Pierre Vincent), Colette (Mme Damien Dufresne), Lise, Claude, Gilles, Aline (Mme Michel Groulx), Yolande et Micheline; ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Arsène Mathieu, Mme Richard Mathieu, Mme Oliva Dolbec, M. et Mme Léo Forgues, M. et Mme Léopold Blouin, M. Jean-Louis Forgues; sa belle-mère: Mme Arthure Forgues, ses petits-enfants: Linda, Carole, Stéphan, Patricia, Steve, Yves et Marcel.

MOISAN (Maxime) — A Montréal, le 10 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Maxime Moisan, fils de feu M. et Mme Calixte Moisan. Il demeurait à St-Raymond. Les funérailles auront lieu mardi, le 14 janvier à 10h. Départ du foyer funéraire

Roland G. Cantin 401, rue St-Joseph St-Raymond à 9h45 pour l'église St-Raymond et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Jules, Lucien (Irma Drolet), Henri, Julien (Gérard Bossé), Robert (Marie Lambert), Cécile (Mme Ovide Alain), Gabriel (Mme Honoré Alain), Marguerite (Mme P. Mercier), plusieurs neveux et nièces.

MONGRAIN (Alice Tanguay) — A Québec, le 12 janvier 1975, à l'âge de 63 ans, est décédée Dame Alice Tanguay, épouse de M. Alphonse Mongrain. Elle demeurait au 435, Chemin Ste-Foy. Les funérailles auront lieu le jeudi 16 janvier à 15h en l'église de Rivière Bleue, Cte Temiscouata, et l'inhumation se fera au cimetière de la paroisse. La dépouille mortelle sera exposée à compter de lundi 14 h jusqu'à 20h au funérarium

Lépine-Cloutier Ltée 300, Chemin Ste-Foy d'où elle sera transportée au funérarium Morin de Rivière Bleue pour être exposée à partir de mercredi. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Emilien Tanguay, M. et Mme Wilfrid Tanguay, M. et Mme Marcel Gagnon, M. et Mme Ruben Thibodeau, M. et Mme Jos Gauthier, M. et Mme Philippe Mongrain, M. et Mme Robert Mongrain, M. et Mme Napoléon Mongrain, Mme Alix Landry, Mme Joseph Mongrain, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

MORISSETTE (Délina Leclerc) — A Donnacona, le 12 janvier 1975, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Délina Leclerc, épouse de feu Arthur Morissette. Elle demeurait au 217, Leclerc, Donnacona. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 janvier à 3 heures. Départ de la résidence funéraire

D. Denis, 324, Notre-Dame, Donnacona à 2h45 pour l'église Ste-Agnès et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Mlle Lucie Morissette, Mme Théodora Ducharme, Mme Omer Morissette, Mme Evariste Carpentier, M. Joseph Morissette, ainsi que ses neveux et nièces.

MORNEAU (Marie-Anne Blanchet) — Au Foyer Bonsecours, de l'Islet, le 11 janvier 1975, à l'âge de 84 ans, est décédée dame Marie-Anne Blanchet, épouse de feu M. Onésime Morneau. Elle demeurait à Ste-Perpétue. Les funérailles auront lieu lundi à 2h. Départ de la résidence funéraire

Claudius Lavoie, Ste-Perpétue à 10h50 pour l'église de Ste-Perpétue et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Benoît (Lucienne Fournier), Charles (Bernadette Lemay), Madeleine Dubé, Raymond (Denise Pellerin), Léon, Marguerite (Mme Arthur Fournier), Hélène (Mme Arcade Veillette), Carmel (Jeannine Thérien), Maria; sa sœur: Corinne (Mme Joseph Adélard Morneau).

NORMAND (Lucia Thibault) — A l'hôpital St-Jean-Port-Joli, le 11 janvier 1975, à l'âge de 81 ans, est décédée dame Lucia Thibault, épouse de feu Elzéar Normand. Elle demeurait à L'Islet-sur-Mer. Les funérailles auront lieu mardi, le 14, à 10h30. Départ de la résidence funéraire

Edouard De la Durantaye & Fils à 10h15 pour l'église de L'Islet-sur-Mer et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Olivette, Rita, Dr Paul Normand, Germain (Marie-Paule Boulanger), Madeleine (Mme Charles Fortin); ses petits-enfants: Michel, Normand, notaires de Montréal, Dr Claude Normand, Hélène, Louise, Lucie et Claire Normand, Benoît, Julie, Eric et Sophie Fortin; ainsi que des beaux-frères, belles-sœurs et plusieurs neveux et nièces.

PERRON (Emile) — A Québec, le 12 janvier 1975, à l'âge de 70 ans, est décédé Emile Perron, ex-chauffeur de taxi, époux de dame Yvette Létourneau. Il demeurait au 640, rue Napo-

léon. Les funérailles auront lieu mercredi, à 2h. Départ de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 10h50 pour l'église St-Malo et de la au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Conrad Jutras (Rose), Mme Louis Desjardins (Rose), Mme Maurice Thibault (Jeanne), M. et Mme Léonce Côté, M. et Mme Wellie Munroe, M. et Mme Paul-Henri Létourneau, frère Camille Lucien Biloadeau; plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5h à 7h.



l'éon. Les funérailles auront lieu mercredi, à 2h. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc. 270, rue Marie de l'Incarnation à 10h50 pour l'église St-Malo et de la au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Conrad Jutras (Rose), Mme Louis Desjardins (Rose), Mme Maurice Thibault (Jeanne), M. et Mme Léonce Côté, M. et Mme Wellie Munroe, M. et Mme Paul-Henri Létourneau, frère Camille Lucien Biloadeau; plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5h à 7h.

PERRON (Marguerite Arcand) — A l'hôpital Laval, le 12 janvier 1975, à l'âge de 70 ans, est décédée dame Marguerite Arcand, épouse de M. Jean Perron. Elle demeurait à St-Alban, Cte Portneuf. Les funérailles auront lieu mercredi à 3 heures. Départ des salons

Guy Denis Ltée, 264, rue Principale, St-Alban à 2h45 pour l'église de St-Alban et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Augustin (Louise Gignac), Madeleine (Mme Jacques Grenon), Simone, Lise (Mme Gérard Bleau), Donald (Paulette Marcotte), Jean-Yves (Aline Perron), Jeannine (Mme Réjean Bélanger), ainsi que plusieurs frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs et petits-enfants.

RHEAUME (Rose-Anna) — A l'hôpital Christ-Roi, le 12 janvier 1975, à l'âge de 77 ans, est décédée dame Rose-Anna Rheaume, épouse de M. Alfred Rheaume. Elle demeurait au 379, 1ère Avenue, Lac St-Charles. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ salon

J. E. Asselin 845, Ave Notre-Dame Notre-Dame des Laurentides à 9h45 pour l'église Lac St-Charles et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils, M. et Mme Raymond (Pauline Lirette), M. et Mme Romeo (Flaure Julien).

ST-HILAIRE (Joseph) — A Courville, le 11 janvier 1975, à l'âge de 94 ans et 2 mois, est décédé M. Joseph St-Hilaire, époux de feu dame Marie Larouche. Il demeurait au 151, St-Victor, Courville. Les funérailles auront lieu mardi le 13 à 2h. Départ des salons funéraires

Wilbrod Robert Inc. 738, Av. Royale Beaufort à 10h40 pour l'église de Courville et de la au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, Mme Zénon Soucy (Josephine), Jean-Louis (Marie-Paule Rousseau).

TALBOT (Martine) — A Montmagny, le 12 janvier 1975, à l'âge de 16 ans, est décédée accidentellement Mlle Martine Talbot, fille de M. Louis-Georges Talbot et de dame Sophie Gaumond. Elle demeurait à Montmagny. Les funérailles auront lieu mardi, à 2h. Départ du salon funéraire

Laurent Normand 115, rue St-Louis à 10h45 pour l'église St-Thomas et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre ses parents, ses frères et sœurs: Micheline, Yves, Nicole, Louise, André, Fernande, Georges, Jacques, Julien, Diane, Marie.

TOOHY (Simone Paradis) — A Montréal, le 10 janvier 1975, est décédée dame Simone Paradis, épouse de feu M. Melvin Toohey, elle demeurait au 5400, rue de Celles Mont-Royal. Les funérailles auront lieu lundi le 13 janvier à 11h. Départ du salon funéraire

J.R. Deslauriers Ltée 5650, Côte des Neiges Montréal pour l'église de Notre-Dame des Neiges et de la au cimetière Côte des Neiges. Elle laisse dans le deuil, un frère, Lionel Paradis, ses sœurs, Mme Georges Pépin (Aline), %

760 FAVEURS OBTENUES
GRANDS remerciements à Jean XXIII pour faveur obtenue avec promesse de faire public. Y.F. 747623

SERVICES SPECIAUX

780 FLEURISTES
FLEURS POUR TOUTES OCCASIONS

MME S. LAHAYE
FLEURISTE
1027, 3e av., tél.: 524-4613
COMMANDES EXECUTEES SOIR ET DIMANCHE 743096

790 MONUMENTS FUNERAIRES
VILLENEUVE ET FRERE MANUFACTURIER monuments, depuis 1897, meilleur prix en ville, économie, conseils-nous avant d'acheter, qualité garantie, 1029 St-Vallier ouest, 527-0254, 523-5394. 743083

THERIAULT & FILS
710 1ère Avenue, Québec, 524-1561. 741935

799

Décès et Avis Divers

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h.45 pour publication le même jour

Le tarif des avis est de 15 du mot (minimum \$5.00). Photo \$20.00 en plus (minimum \$25.00). Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

529-9231

horaire de télévision

CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup

LUNDI 13 JANVIER
6.00 Nann c
6.30 L'Aventurier c
7.00 Téléjournal nat. & int. c
7.10 Actualités c
7.25 Nouvelles du sport
7.30 Les Berger c
8.00 Les Forges c
8.30 Mont Joye c
9.00 Le travail à la chaîne c
9.31 Brigade Spéciale c
10.30 Téléjournal nat. int. & prov. c
10.53 Nouvelles du sport & météo c
11.00 Appeler moi Lise c
12.00 Civilisations: Grandeur et Obéissance c

MARDI
9.10 O Canada c
9.15 Les Orléans c
9.30 Les 100 tours de Centour c
9.45 En mouvement c
10.00 Minute Mounoute c
10.15 Hippolyte et ses amis c
10.30 Personnalité féminine c
11.00 Recettes de Juliette c
11.30 Pour vous mesdames c
12.00 Au pays de l'arc-en-ciel c
12.30 Les coqueluches c
1.31 Téléjournal c
1.36 Femme d'aujourd'hui c
2.31 Cinema: "Un si gentil petit gang" c
4.00 Bobino c
4.30 Nic & Pic c
5.00 Daniel Boone c

CHAU (Canal 5) Carleton

MARDI 14 JANVIER
9.00 Mire et musique
9.15 Les Orléans
9.30 Les 100 tours de Centour
9.45 En mouvement
10.00 Minute Mounoute
10.15 Hippolyte et ses amis
10.30 Personnalité féminine
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Au pays de l'arc-en-ciel
12.00 Midi-dépêches — Tu parles
— Cegep de Gaspé
12.30 Les coqueluches
1.31 Téléjournal
1.36 Femme d'aujourd'hui
2.31 Cinema: "Un si gentil petit gang" c
4.00 Bobino
4.30 Nic & Pic
5.00 Daniel Boone

CBGAT (Canal 9) Matane

LUNDI 13 JANVIER
6.00 Les Berger
6.30 Actualités 24
7.00 Téléjournal national
7.30 Les Piraules
8.00 Les forges de St-Maurice
8.30 Mont Joye
9.00 Le travail à la chaîne
9.31 Brigade spéciale
10.30 Téléjournal national
10.45 Téléjournal provincial
10.53 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appeler moi Lise
12.00 Civilisations: Grandeur et obéissance

MARDI
9.15 Les Orléans